



## **Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2014**





# Sommaire

<b>AVERTISSEMENT</b> .....	3
<b>SYNTHÈSE</b> .....	4
<b>I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DCOM EN 2014....</b>	7
1- La structure du système bancaire des DCOM .....	7
2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DCOM .....	10
3- L'équipement bancaire et la bancarisation .....	12
<b>II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE QUI S'AMELIORE DANS LES DFA MAIS QUI RECULE DANS L'OcéAN INDIEN</b> .....	14
1- L'activité des banques demeure affectée en 2014 par un contexte économique mitigé	14
2- Des crédits à la clientèle qui marquent le pas dans les DFA et dans l'océan Indien ..	15
3- La qualité des portefeuilles de prêts diverge entre les DFA et l'océan Indien .....	19
4- La solvabilité s'améliore dans les DFA et dans l'océan Indien .....	21
<b>III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE</b> .....	22
1- Le PNB progresse dans l'océan Indien alors qu'il n'évolue quasiment pas dans les DFA.....	22
2- Des conditions d'exploitation qui se détériorent dans les DFA mais qui sont maîtrisées dans l'océan Indien .....	25
3- Recul du coût du risque, particulièrement marqué dans l'océan Indien .....	28
4- Stabilité de la rentabilité dans les DFA et amélioration dans l'océan Indien .....	28
<b>ANNEXES</b> .....	31
ANNEXE 1 : Méthodologies et échantillons .....	32
ANNEXE 2 : Bilans et comptes de résultat agrégés par zone géographique .....	36
ANNEXE 3 : Principaux événements de l'année 2014 .....	40
ANNEXE 4 : Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer .....	44
<b>GLOSSAIRE</b> .....	46





## AVERTISSEMENT

---

Parmi ses missions de banque centrale, l'IEDOM exerce un rôle de relais des autorités bancaires nationales et européennes et d'observatoire économique et financier. A ce titre, l'IEDOM collecte les états réglementaires auprès des établissements de crédit, permettant ainsi de suivre l'évolution du système bancaire, son activité et ses performances.

Le périmètre de cette étude concerne les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro, qui constituent la zone d'intervention de l'IEDOM :

- les cinq départements d'outre-mer (DOM) de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- les trois collectivités d'outre-mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces huit géographies sont identifiées dans la présente étude par l'acronyme **DCOM** (départements et collectivités d'outre-mer) que l'on peut également répartir en deux ensembles :

- la **zone DFA** (départements français d'Amérique) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;
- la **zone océan Indien** : La Réunion et Mayotte.

L'analyse présentée ci-après étudie distinctement l'activité et les performances des banques des géographies des DFA de celles de l'océan Indien. En effet, la structure des places et leur environnement économique respectif différents permettent de constater des évolutions parfois divergentes qu'il convient d'analyser distinctement.

Par ailleurs, pour mener ses analyses et son suivi du système bancaire, l'IEDOM distingue les **établissements installés localement** (établissement possédant une représentation locale significative, à savoir au moins un agent permanent localement) des autres établissements **non installés localement**. Le périmètre de l'étude est circonscrit à un échantillon représentatif d'établissements de crédit installés localement, détaillé en annexe 1.



## SYNTHÈSE

---

**En 2014**, le nombre d'acteurs bancaires reste stable **dans les DFA et l'océan Indien**, dominé par les cinq principaux groupes bancaires nationaux. Toutefois, l'exercice a été marqué par des mouvements de restructuration des banques et le lancement de plans de transformation. Ces évolutions traduisent la nécessité pour les banques d'optimiser leur organisation afin de renouer avec la rentabilité.

Les effectifs des établissements de crédit locaux diminuent dans l'ensemble des géographies, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où ils restent stables.

Le niveau d'équipement bancaire s'améliore. En revanche, le maillage du territoire (nombre d'habitants par guichet et par distributeur automatique) reste contrasté selon les géographies. Le niveau de bancarisation progresse également.

**L'environnement économique dégradé continue en 2014 de peser sur le niveau d'activité des banques. Les banques de l'océan Indien semblent être plus largement touchées par ce phénomène, même si leurs performances demeurent satisfaisantes.** Le total de bilan des banques de l'océan Indien est, pour la deuxième année consécutive, en diminution (-2,7 %) alors qu'il progresse de 2,3 % dans les DFA. Cette situation résulte de la réduction de la taille du portefeuille de prêts des banques de La Réunion et de Mayotte (-0,7 %) alors que celui des banques des DFA tend à croître (+0,7 %). La collecte des dépôts reste orientée à la hausse dans les deux zones et permet au besoin de refinancement de se réduire (-12,8 % dans les DFA et -12,7 % dans l'océan Indien).

Dans ce contexte d'activité ralentie et de forte concurrence, la qualité des portefeuilles reste plus dégradée qu'en métropole. Toutefois, le taux de créances douteuses des banques de l'océan Indien, en hausse sensible depuis plusieurs années, diminue de 1 point pour la première fois et redevient ainsi inférieur à celui des banques des DFA. La solidité financière des banques de l'océan Indien continue de s'améliorer et se maintient à un niveau de fonds propres plus confortable que celui des banques des DFA (respectivement 13,3 % et 10,3 % du total de bilan).

La rentabilité des banques des DFA est en léger recul avec un PNB en baisse de 0,2 % et une marge globale d'intermédiation en retrait. Cette dégradation s'explique par la diminution des produits issus des opérations avec la clientèle (les intérêts nets baissent de 1,9 % et les commissions nettes de 10,3 %). Si le coefficient net d'exploitation se détériore, l'amélioration du coût du risque permet aux banques de cette zone de dégager un résultat d'exploitation et un résultat net stable par rapport à celui de 2013. Il en résulte une marge nette également stable à 8,6 %.

Malgré une baisse du niveau d'activité, les banques de l'océan Indien enregistrent une reprise de leur rentabilité avec un PNB en progression de 2,6 % après deux années de recul. De même, le coefficient net d'exploitation s'améliore et le coût du risque diminue significativement (en lien avec une opération exceptionnelle d'assainissement du portefeuille d'un établissement de la place) ce qui permet aux banques de la zone de dégager un résultat net en hausse de 5,6 %. Ainsi, la marge nette des banques de l'océan Indien (22,9 %) augmente et se maintient à un niveau supérieur à celui des banques de l'échantillon métropolitain (16,5 %).



## Chiffres clés 2014

	DFA			Océan Indien			Métropole
	2013	2014	Variation 2014/2013	2013	2014	Variation 2014/2013	2014
Effectifs	4 025	3 920	-2,6%	2 573	2 542	-1,2%	411 012
Nombre de guichets bancaires	400	406	1,5%	271	281	3,7%	37 623
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 738	2 697	-1,5%	4 407	3 770	-14,4%	1 707
Nombre de guichets automatiques	969	980	1,1%	660	676	2,4%	58 640
Nombre d'habitants par guichet automatique	7 393	7 345	-0,6%	1 605	1 582	-1,5%	1 095
Nombre de comptes ordinaires	1 066 231	1 087 214	2,0%	790 382	807 501	2,2%	80 461 153
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,97	1,00	2,5%	0,75	0,76	1,2%	1,25
Nombre de cartes bancaires	1 500 154	1 512 378	0,8%	807 974	859 156	6,3%	62 800 000
Nombre de cartes bancaires par habitant	1,37	1,39	1,4%	0,76	0,80	5,4%	0,98
<b>En millions d'euros (Echantillon d'étude)</b>							<b>(1)</b>
Total bilan	9 900	10 130	2,3%	10 635	10 350	-2,7%	133 122
Opérations avec la clientèle	7 333	7 383	0,7%	7 962	7 907	-0,7%	100 634
dont crédits de trésorerie	970	950	-2,0%	1 154	1 088	-5,7%	NC
dont crédits à l'équipement	2 327	2 389	2,7%	2 430	2 426	-0,2%	NC
dont crédits à l'habitat	3 390	3 440	1,5%	3 729	3 783	1,4%	NC
Taux de créances douteuses	8,1%	8,3%		9,0%	8,0%		5,1%
Taux de provisionnement	62,7%	61,8%		62,9%	63,7%		53,6%
Opérations avec la clientèle	5 756	5 972	3,8%	5 097	5 156	1,2%	94 938
dont dépôts à vue	3 367	3 561	5,8%	2 964	3 125	5,4%	35 574
dont dépôts à terme	1 057	1 050	-0,6%	669	752	12,4%	19 445
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 256	1 290	2,7%	1 006	1 013	0,7%	31 135
Produit net bancaire	476	475	-0,2%	382	392	2,6%	3 633
Frais de structure	339	341	0,7%	230	231	0,6%	2 401
Résultat brut d'exploitation	122	118	-3,0%	141	149	5,6%	1 142
Coût du risque	36	32	-10,4%	17	-5	-127,6%	264
Résultat d'exploitation	86	86	0,0%	124	154	23,8%	878
Résultat courant avant impôt	84	81	-4,2%	122	153	25,2%	911
Résultat net	41	41	0,1%	85	90	5,6%	600
Coût moyen des ressources de la clientèle	0,8%	0,7%		0,8%	0,7%		1,1%
Rendement moyen des crédits à la clientèle	5,9%	5,7%		4,8%	4,7%		4,0%
Marges moyennes sur les opérations avec la clientèle	4,9%	4,8%		3,4%	3,5%		2,9%
Marge globale d'intermédiation	3,5%	3,3%		2,2%	2,3%		2,2%
Coefficient net d'exploitation	74,5%	75,2%		63,1%	62,0%		68,6%
PNB/total bilan	4,8%	4,7%		3,6%	3,8%		2,7%
Taux de marge nette (RN/PNB)	8,6%	8,6%		22,3%	22,9%		16,5%
ROA (Résultat net/total bilan)	0,4%	0,4%		0,8%	0,9%		0,5%

(1) Correspond à un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente.





# I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DCOM EN 2014

## 1- La structure du système bancaire des DCOM

Si le système bancaire des DCOM conserve des caractéristiques qui lui sont propres (taille réduite du marché, poids des coûts de structure et niveau élevé de sinistralité), les places bancaires ultra-marines convergent progressivement vers le système bancaire métropolitain du fait d'évolutions récentes. En effet, la quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu du fait de rapprochements avec de grands groupes bancaires hexagonaux. Ces changements structurels se poursuivent afin d'atteindre une meilleure efficacité et ainsi permettre une amélioration de la rentabilité des activités à travers deux grands volets : la mutualisation des dépenses les plus lourdes comme l'informatique et l'optimisation des organisations.

Le système bancaire local des DCOM est composé au 31 décembre 2014 de 39 établissements de crédit installés dans la zone. C'est à La Réunion et à la Guadeloupe que le paysage bancaire est le plus dense avec la présence respectivement de 23 et 21 enseignes.

A l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (telles que définies par l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013<sup>1</sup>) sont présentes dans les cinq DOM et les trois COM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe 4).

### Le système bancaire dans les DCOM

	2011	2012	2013	2014
Etablissements de crédit installés localement**	41	41	40	39
Banques				22
Sociétés de financement				9
Etablissements de crédit spécialisés				7
Etablissements à statut particulier				1
Nombre de guichets bancaires*	659	659	671	687
Nombre de guichets automatiques*	1 472	1 587	1 629	1 656
Nombre de comptes bancaires*	4 942 030	5 029 734	5 111 324	5 157 994
Nombre de cartes bancaires en circulation*	2 208 388	2 328 357	2 308 128	2 371 534

\* Données révisées par rapport aux publications antérieures.

\*\* Le statut juridique des établissements de crédit ayant évolué en 2014, le détail de leur répartition par catégorie juridique est donc applicable à partir de cette date.

Le paysage bancaire des DCOM est dominé par les cinq principaux réseaux bancaires nationaux, qui regroupent à eux seuls 30 des 39 enseignes commerciales, comme suit (par ordre alphabétique) :

- **BNP Paribas** : les quatre banques BNP Paribas Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion ; les trois sociétés de financement Crédit moderne Antilles Guyane (CMAG), océan Indien (CMOI) (enseigne Cetelem), CAFINEO ; et l'établissement de crédit spécialisé BNP Paribas Factor à La Réunion ;
- **Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE)** : les mutualistes BRED-BP, Caisse régionale de Crédit maritime mutuel d'outre-mer<sup>2</sup> (CRCMMOM), Banque coopérative des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (CASDEN), Caisse d'épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) et Caisse d'épargne Ile de France (CEIDF) ; les établissements de crédit spécialisés BRED Cofilease, Sofiag, Sofider-OI, Natixis Factor ; la société de financement Océor Lease Réunion ; les trois banques rattachées à la holding BPCE IOM : la Banque des Antilles françaises (BDAF), la Banque de La Réunion (BR), la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM) ;
- **Crédit agricole** : les trois mutualistes Caisses régionales de Crédit agricole Réunion, Guadeloupe et Martinique-Guyane ; la Banque française commerciale Antilles Guyane (BFC-AG), devenue LCL ;

<sup>1</sup> Voir l'encadré en page 9.

<sup>2</sup> La CRCMMOM a été absorbée par la BRED le 27 mai 2015.



- *Crédit mutuel* : la Fédération du crédit mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- *Société générale* : les deux banques Société générale de banque aux Antilles (SGBA) et la Banque française commerciale océan Indien<sup>1</sup> (BFC-OI) ; l'établissement de crédit spécialisé Compagnie générale d'affacturage (CGA) ; la société de financement Compagnie financière de Bourbon (CFB), filiale de Franfinance.

Aux côtés de ces cinq grands groupes bancaires nationaux, neuf autres enseignes se répartissent entre *groupes étrangers* (la banque belgo-franco-luxembourgeoise DEXIA, les sociétés de financement du groupe américain GE Money – Soguafi-Somafi, Sorefi), *établissements régionaux* (Sagefi de RR Investissement ; la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM)), les *réseaux sous contrôle public* (La Banque Postale ; BPI Financement, l'Agence française de développement (AFD)) et *l'établissement à statut particulier* (Caisse des dépôts et consignations (CDC)).

Outre cette quarantaine d'établissements de crédit installés localement, l'IEDOM collecte des informations sur l'activité d'établissements financiers non installés localement mais intervenant sur ces géographies. Au total, fin 2014, ce sont environ 160 établissements qui interviennent de façon significative pour les géographies concernées (encours supérieur à 1 million d'euros) directement depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement. De la même façon, la plupart des établissements de crédit à la consommation français interviennent directement depuis la métropole dans le financement des ménages, sans que le volume de leurs interventions puisse être apprécié.

### Focus : évolutions du paysage bancaire des DCOM en 2014 et 2015

Depuis 2008, la situation financière des banques ultramarines a été fortement affectée par le ralentissement économique, les crises sociales de 2009 ainsi que par les évolutions réglementaires (plafonnement des commissions d'intervention, convergence des tarifs bancaires) et prudentielles (nouveaux ratios de fonds propres et de liquidité) introduites par la loi « Lurel », par la nouvelle loi bancaire du 26 juillet 2013, et par la réforme de Bâle III.

Dans ce contexte contraint, les groupes bancaires nationaux, dont l'organisation outre-mer repose encore sur un modèle de type filiale intégrant la totalité des activités (front et back-office), ont décidé de repenser leur modèle pour restaurer leur rentabilité. Ces restructurations concernent principalement les Antilles et la Guyane où la concurrence est la plus importante (à titre d'exemple, on compte 1 guichet bancaire pour 2 697 habitants dans la zone Antilles-Guyane contre 1 guichet bancaire pour 3 770 habitants dans l'océan Indien ; 9 banques dans la zone Antilles-Guyane contre 4 dans l'océan Indien).

Au stade actuel, 4 groupes bancaires ont engagé des plans de transformation plus ou moins importants dans ces territoires.

#### Plan de transformation des filiales BNP Paribas installées dans les DOM

Le plan de transformation des filiales BNP Paribas installées dans les DOM a pour objectif de développer les revenus d'activité et de rationaliser l'organisation des filiales afin de faire face aux évolutions économiques et réglementaires. Ce plan comporte trois volets : fusion des trois filiales BNP (Guadeloupe, Martinique, Guyane) sous l'entité BNP Antilles-Guyane, relocalisation de l'activité back-office en métropole et redéfinition de la politique commerciale.

#### Fusion-absorption de la BFCAG par LCL

Le Crédit lyonnais (LCL), actionnaire unique, a souhaité transformer sa filiale Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG) en une direction régionale de LCL dont le nom commercial est LCL Antilles-Guyane. L'établissement a été intégré depuis le 8 mai 2015 à LCL par le biais d'une fusion-absorption simplifiée.

#### Fusion-absorption de la CRCMMOM par la BRED-Banque Populaire

La Caisse régionale de Crédit maritime mutuel d'outre-mer (CRCMMOM), qui opère sur la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion, était adossée à la BRED. En date du 27 mai 2015, la CRCMMOM a été absorbée par la BRED, alors que son système informatique et ses processus de décisions et de suivi étaient déjà intégrés à ceux de la BRED depuis 2007.

#### Cession de la BR, la BDAF et la BDSPM (BPCE IOM) à la CEPAC

Comme les autres groupes bancaires, BPCE souhaite rationaliser son organisation en rattachant ses filiales des DCOM (Banque de La Réunion, Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et Banque des Antilles françaises), détenues via BPCE IOM, à la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse (CEPAC). Les filiales des COM du Pacifique, Banque de Tahiti et Banque de Nouvelle-Calédonie, resteront rattachées à BPCE IOM. Le projet vise donc la cession à la CEPAC des parts de BPCE IOM

<sup>1</sup> Le capital de la BFC-OI est partagé à égalité entre la banque mauricienne Mauritius Commercial Bank et le groupe Société générale.



dans la BR, la BDAF et la BDSPM. La fusion juridique des trois établissements des DCOM au sein de la CEPAC est prévue pour avril 2016.

### Plan de transformation de la SGBA Société générale de banque aux Antilles – Groupe Société générale

Afin de restaurer la rentabilité de sa filiale, la Société générale a engagé un plan de transformation de la SGBA. A ce jour, ce plan prévoit le regroupement des agences « proches géographiquement » dans les Antilles et la création d'un pôle « entreprises » en Guyane.

### La structure du système bancaire français

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Code monétaire et financier dispose que l'exercice à titre habituel des opérations de banques est réservé aux personnes morales ayant été agréées comme établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 **relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement** modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques décrits ci-après :

- **le statut d'établissement de crédit** (EC) intègre, comme précédemment, les banques et les banques mutualistes et coopératives. S'y ajoutent les établissements de crédit spécialisés (ECS). Le statut d'établissement de crédit ne peut être délivré qu'à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière (SBP) et de réception de fonds remboursables du public. La notion de « fonds remboursables du public » s'entend désormais de façon plus large, puisqu'elle inclut la réception des dépôts à vue et à terme et « l'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables » (directive CRD IV) ;
- **le statut de société de financement** est revenu aux ex-sociétés financières ayant fait une demande d'agrément pour devenir société de financement. Ce statut est délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit ;
- **le statut d'établissement de crédit spécialisé** a été accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement (cf. *infra*) et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Certains établissements « atypiques » ont des statuts qui ne relèvent d'aucun des statuts précédemment cités. Ainsi, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un « établissement à statut particulier » conformément à l'article L. 518-2 du CMF et la Banque européenne d'investissement (BEI) est une « institution financière internationale ».

La création de ces statuts a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la réforme européenne CRR /CRD IV\*, qui retient une définition de la notion d'établissement de crédit plus étroite que la définition du Code monétaire et financier en vigueur jusqu'alors. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les sociétés financières ainsi que les institutions financières spécialisées existantes sont automatiquement devenues des établissements de crédit spécialisés, soumis à l'ensemble des dispositions de la réforme. Elles peuvent toutefois si elles n'envisagent pas de collecter des fonds remboursables du public, opter pour le nouveau statut de société de financement (via une procédure simplifiée qui a été accessible jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014 ou via la procédure classique après cette date) et bénéficier ainsi d'un régime prudentiel mieux adapté à la nature de leurs activités.

En termes d'organisation de la profession, le Code monétaire et financier impose à tout établissement de crédit d'adhérer à un organisme professionnel ou à un organe central affilié à l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI).

Au-delà de ces aspects réglementaires, le système bancaire français connaît depuis une quinzaine d'années de profondes mutations. Le marché unique européen a favorisé de grands mouvements de concentration conduits pour faire face à l'augmentation de la concurrence. Le nombre d'établissements de crédit en France (toutes catégories confondues) est ainsi passé de plus de 2 100 en 1987 à 821 en 2006 et 552 fin 2013.

Au niveau des banques mutualistes, ce mouvement de concentration et de rationalisation s'est doublé d'une orientation commerciale vers tous les types de clientèle, certains de ces réseaux ayant même acquis des établissements non mutualistes.

\* Le règlement CRR et la directive CRD IV ont été adoptés le 16 avril 2013 : le CRR introduit le premier ensemble unique de règles prudentielles pour les banques dans l'UE afin que les normes internationales de Bâle III (adéquation des fonds propres bancaires) soient pleinement respectées dans tous les pays de l'Union. La CRD IV octroie une certaine souplesse aux États membres, en leur laissant, par exemple, le droit d'exiger auprès de leurs banques nationales de mettre davantage de capitaux en réserve. Ce renforcement du dispositif des fonds propres des établissements bancaires européens est devenu effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



## 2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DCOM

### 2-1 Le poids économique du secteur

Le secteur bancaire local génère un Produit net bancaire (PNB) de plus de 1,4 milliard d'euros en 2014, ce qui représente 3,6 % du produit intérieur brut total de la zone DCOM. Il emploie 6 462 personnes en 2014 : 3 920 dans les DFA et 2 542 dans l'océan Indien.

Le secteur bancaire local occupe un rôle central dans le développement de l'économie des DCOM à travers les financements accordés aux agents économiques, dont l'encours total s'établit à 36,5 milliards d'euros à fin 2014 (17,6 milliards d'euros dans les DFA et 18,9 milliards dans l'océan Indien).

Les établissements installés localement fournissent 93,0 % des crédits accordés dans les DCOM, avec néanmoins une disparité entre les zones : cette part représente 91,2 % dans les DFA contre 94,7 % dans l'océan Indien. Le reste des financements est accordé par des établissements non installés dans la zone, intervenant pour la plupart depuis la métropole.

#### Effectifs des établissements de crédits locaux\*

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Guadeloupe**	2 078	2 088	2 062	1 981	-3,9%
Guyane	368	386	392	394	0,5%
Martinique	1 450	1 423	1 508	1 483	-1,7%
La Réunion	2 417	2 414	2 440	2 407	-1,4%
Saint-Pierre-et-Miquelon	66	64	63	62	-1,6%
Mayotte	129	131	133	135	1,5%
<b>Total</b>	<b>6 508</b>	<b>6 506</b>	<b>6 598</b>	<b>6 462</b>	<b>-2,1%</b>

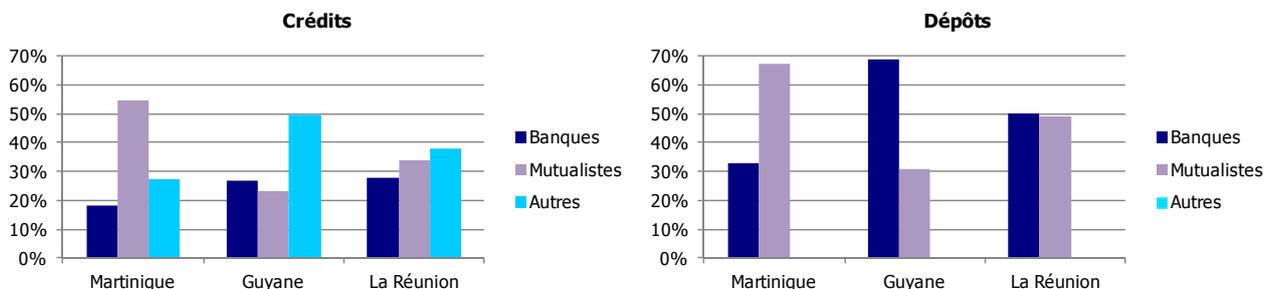
\* Données révisées par rapport aux publications antérieures.

\*\* Les données de La Banque Postale ont été intégrées contrairement aux chiffres des publications antérieures.

### 2-2 Le poids des principaux établissements locaux

Les établissements de crédit installés localement distribuent la quasi-totalité des concours accordés à la clientèle des DCOM. Les réseaux mutualistes occupent une place prépondérante, aux Antilles comme à La Réunion. Cela est particulièrement vrai à la Martinique, en raison de l'importance de l'activité du Crédit mutuel. La Guyane fait exception à la domination des réseaux mutualistes, notamment en raison de l'absence d'une caisse de Crédit agricole dédiée<sup>1</sup> et de l'importance du réseau de la Banque Postale.

#### Répartition des parts de marché par géographie en 2014



<sup>1</sup> C'est la Caisse régionale de Crédit agricole de Martinique-Guyane qui intervient sur la Guyane, au travers de trois agences.



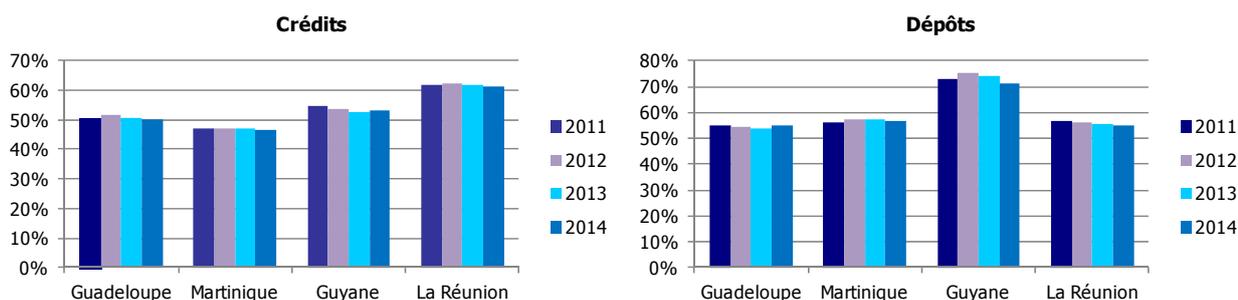
**Parts de marché par type de réseau au 31 décembre 2014**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
<b>Crédits</b>				
Banques	26%	18%	27%	28%
Mutualistes	42%	55%	23%	34%
Autres*	32%	27%	50%	38%
<b>Dépôts</b>				
Banques	46%	33%	69%	50%
Mutualistes	54%	67%	31%	49%
Autres*	0%	0%	0%	1%

\* Sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés et établissements à statut particulier

Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. Le niveau de concentration des activités par les trois premiers établissements et son évolution informent sur l'état de la concurrence et sur la dynamique des marchés.

**Répartition du poids des trois principaux EC locaux en part de marché**



**Evolution du poids des trois principaux EC locaux en parts de marché (1)**

	2011	2012	2013	2014	écart 14/13
<b>Crédits</b>					
Guadeloupe	50,6%	51,5%	50,8%	49,9%	-0,9
Martinique	47,3%	47,1%	47,3%	46,4%	-0,9
Guyane	54,8%	53,5%	52,4%	53,4%	1,0
La Réunion	61,9%	62,1%	62,0%	61,2%	-0,8
<b>Dépôts</b>					
Guadeloupe	54,7%	54,6%	53,8%	54,7%	0,9
Martinique	56,4%	57,4%	57,0%	56,5%	-0,5
Guyane	72,8%	75,2%	74,3%	70,9%	-3,4
La Réunion	56,8%	56,0%	55,5%	54,7%	-0,8

(1) Ces parts de marché s'entendent hors valeurs mobilières et produits d'assurance-vie.



### 3- L'équipement bancaire et la bancarisation

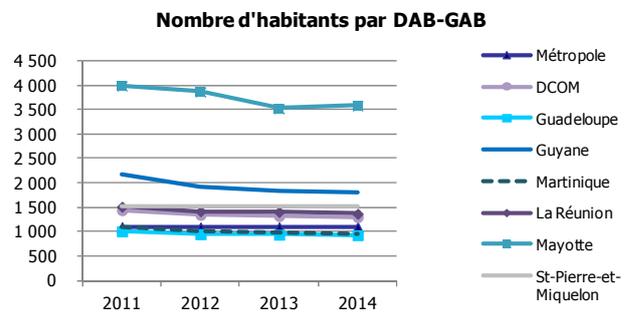
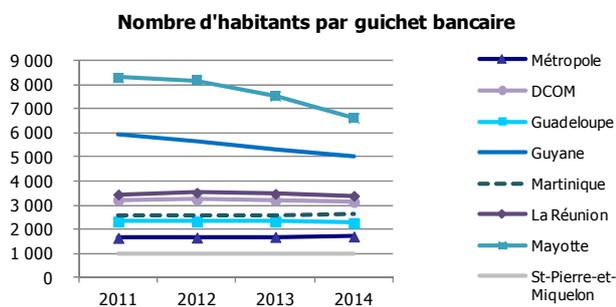
#### 3-1 La densification des équipements bancaires dans les DCOM en 2014

La densité des équipements bancaires s'améliore dans les DCOM en 2014, même si elle enregistre des évolutions contrastées selon les géographies. Elle demeure, néanmoins, inférieure à la densité constatée en métropole.

#### Nombre d'agences et guichets / distributeurs automatiques

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Guichets bancaires	659	659	671	687	2,4%
Guichets / distributeurs automatiques	1 472	1 587	1 629	1 656	1,7%

\* Données révisées par rapport aux publications antérieures.



#### Nombre d'habitants par guichet bancaire

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Métropole</b>	<b>1 649</b>	<b>1 660</b>	<b>1 688</b>	<b>1 707</b>	<b>1,1%</b>
<b>DCOM</b>	<b>3 221</b>	<b>3 244</b>	<b>3 211</b>	<b>3 136</b>	<b>-2,3%</b>
Guadeloupe	2 328	2 329	2 332	2 267	-2,8%
Saint-Martin	2 592	2 641	2 692	2 692	0,0%
Saint-Barthélemy	1 019	993	1 004	1 004	0,0%
Guyane	5 939	5 667	5 321	5 002	-6,0%
Martinique	2 598	2 596	2 577	2 611	1,4%
La Réunion	3 452	3 522	3 475	3 391	-2,4%
Mayotte	8 296	8 179	7 531	6 618	-12,1%
St-Pierre-et-Miquelon	1 014	1 014	1 014	1 014	0,0%

#### Nombre d'habitants par DAB-GAB

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Métropole</b>	<b>1 090</b>	<b>1 088</b>	<b>1 090</b>	<b>1 095</b>	<b>0,4%</b>
<b>DCOM</b>	<b>1 442</b>	<b>1 347</b>	<b>1 323</b>	<b>1 301</b>	<b>-1,6%</b>
Guadeloupe	1 008	951	939	931	-0,9%
Saint-Martin	1 251	1 275	1 299	1 299	0,0%
Saint-Barthélemy	917	813	821	821	0,0%
Guyane	2 179	1 904	1 839	1 812	-1,4%
Martinique	1 099	1 009	974	961	-1,2%
La Réunion	1 512	1 420	1 406	1 367	-2,8%
Mayotte	3 989	3 866	3 522	3 580	1,6%
St-Pierre-et-Miquelon	1 520	1 520	1 520	1 520	0,0%



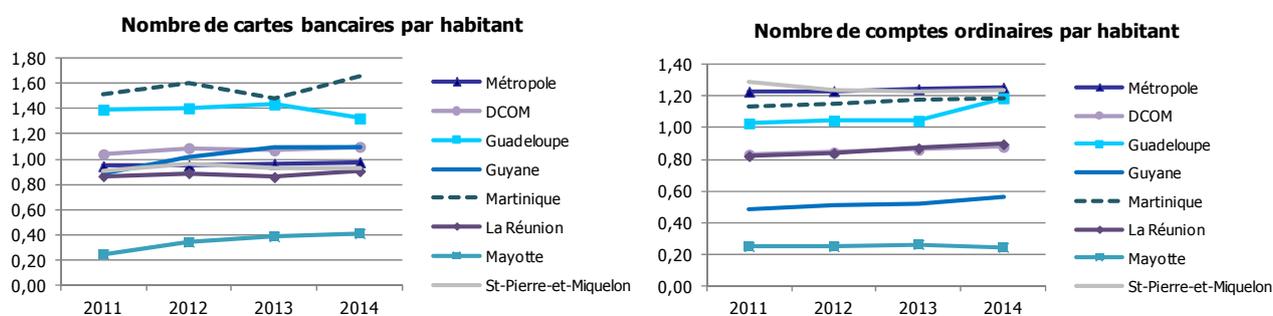
### 3-2 L'évolution de la bancarisation est favorable en 2014

#### Nombre de comptes bancaires à la clientèle et nombre de cartes bancaires

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Nombre de comptes bancaires à la clientèle	4 942 030	5 029 734	5 111 324	5 157 994	0,9%
<i>dont comptes à vue</i>	<i>1 763 883</i>	<i>1 805 560</i>	<i>1 856 613</i>	<i>1 894 715</i>	<i>2,1%</i>
Nombre de cartes bancaires à la clientèle	2 208 388	2 328 357	2 308 128	2 371 534	2,7%

Le niveau de bancarisation des DCOM continue de s'améliorer en 2014 avec une moyenne de 0,88 compte ordinaire par habitant. En métropole, on dénombre 1,25 compte bancaire par habitant.

#### Évolution du nombre de cartes bancaires et du nombre de comptes à vue par habitant dans les DCOM et en métropole



#### Nombre de cartes bancaires par habitant

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Métropole</b>	<b>0,95</b>	<b>0,95</b>	<b>0,97</b>	<b>0,98</b>	<b>1,3%</b>
<b>DCOM</b>	<b>1,04</b>	<b>1,09</b>	<b>1,07</b>	<b>1,10</b>	<b>2,6%</b>
Guadeloupe	1,39	1,40	1,44	1,32	-7,7%
Guyane	0,89	1,01	1,09	1,10	0,7%
Martinique	1,51	1,60	1,48	1,66	12,3%
La Réunion	0,87	0,89	0,86	0,91	5,5%
Mayotte	0,25	0,35	0,39	0,41	6,3%
St-Pierre-et-Miquelon	0,91	0,96	0,93	0,92	-0,2%

#### Nombre de comptes ordinaires par habitant

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Métropole</b>	<b>1,23</b>	<b>1,23</b>	<b>1,24</b>	<b>1,25</b>	<b>0,8%</b>
<b>DCOM</b>	<b>0,83</b>	<b>0,84</b>	<b>0,86</b>	<b>0,88</b>	<b>1,9%</b>
Guadeloupe	1,03	1,05	1,04	1,07	2,1%
Guyane	0,49	0,51	0,52	0,57	8,4%
Martinique	1,13	1,15	1,18	1,20	1,6%
La Réunion	0,82	0,84	0,87	0,89	2,4%
Mayotte	0,25	0,25	0,27	0,24	-9,3%
St-Pierre-et-Miquelon	1,29	1,24	1,23	1,24	0,5%



## II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE QUI S'AMÉLIORE DANS LES DFA MAIS QUI RECULE DANS L'OcéAN INDIEN

En liminaire, il convient de rappeler que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont la représentativité est détaillée en annexe 1. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements locaux des DCOM.

Afin de pouvoir comparer les performances des établissements de crédit des DCOM à ceux de la métropole, un échantillon composé de 26 établissements métropolitains de taille, de structure et d'activité proche a été constitué (cf. détail en annexe page 35).

Sauf mentions contraires, l'ensemble des tableaux présentés sont en millions d'euros.

### 1- L'activité des banques demeure affectée en 2014 par un contexte économique mitigé

Le bilan agrégé de l'ensemble des établissements de crédit de l'échantillon de la zone DCOM est relativement stable en 2014 avec un montant de 20,5 milliards d'euros équivalent à celui de 2013 (-0,3 %). Mais l'évolution de l'activité bancaire des DFA continuent de diverger de celle de l'océan Indien.

**Dans les DFA**, le niveau d'activité des banques évolue favorablement depuis plusieurs années après avoir notamment connu un rebond en 2011 (+6,9 %). Ainsi, le total du bilan agrégé des 9 banques concernées progresse de 2,3 % en 2014 (+1,4 % en 2013 et en 2012) et atteint 10,1 milliards d'euros. L'évolution de l'activité des banques des DFA s'inscrit dans une tendance identique à celle de l'échantillon métropolitain dont le total de bilan agrégé augmente de 6,5 % en 2014 (+4,2 % en 2013, +2,0 % en 2012).

La part de la distribution du crédit diminue et représente 72,9 % du total de l'actif du bilan agrégé fin 2014, contre 74,1 % en 2013. La part des dépôts est stable et constitue 58,9 % du total du passif agrégé (58,2 % en 2013). Les dépôts de la clientèle progressent en 2014 (+3,8 %) mais à un rythme moindre que celui des années précédentes (+4,3 % en 2013 et +4,8 % en 2012).

Bilan agrégé dans les DFA		en millions d'euros				
		2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
ACTIF	Opérations de trésorerie	1 859	1 664	1 957	2 044	4,5%
	Opérations avec la clientèle	7 159	7 410	7 333	7 383	0,7%
	Opérations diverses	483	569	486	580	19,3%
	Valeurs immobilisées	126	124	125	122	-1,7%
	<b>Total de bilan</b>	<b>9 628</b>	<b>9 767</b>	<b>9 900</b>	<b>10 130</b>	<b>2,3%</b>
PASSIF	Opérations de trésorerie	3 207	3 019	2 875	2 844	-1,1%
	Opérations avec la clientèle	5 266	5 518	5 756	5 972	3,8%
	Opérations diverses	283	329	273	271	-0,9%
	Capitaux propres	872	902	997	1 043	4,6%

**Dans l'océan Indien**, le niveau d'activité des banques recule à nouveau. Le total du bilan agrégé des quatre banques de l'échantillon se replie de 2,7 % en 2014 (-1,2 % en 2013) pour atteindre 10,3 milliards d'euros.

Le niveau des encours de crédits tend à se stabiliser (-0,7 % en 2014 contre -2,1 % en 2013), et leur poids relatif dans le total de bilan des banques s'améliore et passe de 74,9 % en 2013 à 76,4 % en 2014. La croissance des dépôts de la clientèle connaît un net ralentissement. Ils augmentent de 1,2 % en 2014 alors qu'ils enregistraient une croissance plus dynamique les années précédentes (+5,7 % en 2013, +8,3 % en 2012 et +6,5 % en 2011). En revanche, leur part dans la composition du bilan s'accroît et représente 49,8 % du total du passif agrégé contre 47,9 % en 2013.

**Bilan agrégé dans l'océan Indien**

en millions d'euros

		2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>ACTIF</b>	Opérations de trésorerie	1 736	1 780	1 747	1 618	-7,4%
	Opérations avec la clientèle	8 113	8 135	7 962	7 907	-0,7%
	Opérations diverses	740	771	851	754	-11,4%
	Valeurs immobilisées	85	81	75	72	-4,1%
	<b>Total de bilan</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>10 635</b>	<b>10 350</b>	<b>-2,7%</b>
<b>PASSIF</b>	Opérations de trésorerie	4 791	4 478	3 964	3 554	-10,3%
	Opérations avec la clientèle	4 454	4 824	5 097	5 156	1,2%
	Opérations diverses	251	242	260	267	2,6%
	Capitaux propres	1 178	1 224	1 314	1 373	4,5%

## 2- Des crédits à la clientèle qui marquent le pas dans les DFA et dans l'océan Indien

### 2-1 Bien qu'en retrait, les crédits à l'habitat aux ménages demeurent le moteur de l'activité de crédit

Dans les DFA, l'année 2014 se caractérise par une faible reprise de l'activité de crédit (+0,7 %), après une année 2013 orientée à la baisse (-1,0 %) et plusieurs années d'essoufflement de la croissance (+3,5 % en 2012, +5,1 % en 2011 et +7,8 % en 2010). Ce constat s'inscrit dans un contexte de croissance plus significative de l'évolution du PIB (en volume) à la Guadeloupe (+0,9 % en 2014 après +0,7 % en 2013 et +0,8 % en 2012), en Guyane (+4,0 % en 2014 contre +2,9 % en 2013 et +3,3 % en 2012) et à la Martinique (+1,4 % en 2014 après -0,9 % en 2013 et +0,0 % en 2012)<sup>1</sup>. L'évolution de la distribution de crédit des banques de l'échantillon métropolitain reste favorable mais marque le pas avec une hausse de 1,4 % en 2014 contre +4,4 % en 2013 et +5,4 % en 2012.

**Répartition des crédits par agents économiques dans les DFA**

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>3 558</b>	<b>3 681</b>	<b>3 748</b>	<b>3 676</b>	<b>-1,9%</b>
Crédits à la consommation	882	855	806	788	-2,3%
Crédits à l'habitat	2 671	2 820	2 936	2 881	-1,9%
Autres crédits	4	5	7	7	8,3%
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>2 601</b>	<b>2 639</b>	<b>2 536</b>	<b>2 683</b>	<b>5,8%</b>
Crédits d'exploitation	475	459	399	383	-4,2%
Crédits d'investissement	1 629	1 662	1 700	1 770	4,1%
Crédits immobiliers	456	476	399	485	21,6%
Autres crédits	41	41	37	46	22,2%
<b>Crédits aux Collectivités locales</b>	<b>566</b>	<b>552</b>	<b>528</b>	<b>503</b>	<b>-4,8%</b>
Crédits d'investissement	527	496	509	464	-8,9%
Autres crédits	40	56	19	39	103,0%
<b>Autres agents économiques</b>	<b>238</b>	<b>316</b>	<b>285</b>	<b>275</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Encours sain</b>	<b>6 964</b>	<b>7 188</b>	<b>7 098</b>	<b>7 137</b>	<b>0,6%</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>195</b>	<b>222</b>	<b>235</b>	<b>246</b>	<b>4,8%</b>
<b>Encours total</b>	<b>7 159</b>	<b>7 410</b>	<b>7 333</b>	<b>7 383</b>	<b>0,7%</b>

<sup>1</sup> Source : Insee - CEROM - Comptes rapides.



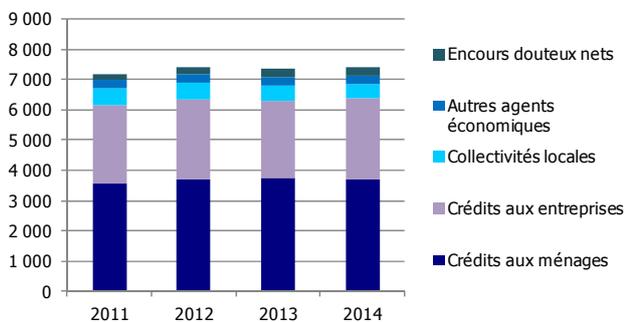
Les crédits aux entreprises dans les DFA continuent de progresser sur 2014, portés par la croissance des crédits d'investissement (+4,1 %) qui représentent 24,0 % de l'ensemble des concours distribués par les établissements de l'échantillon, soit +0,8 point par rapport à 2013. En revanche, les crédits d'exploitation sont toujours orientés à la baisse même si cette diminution tend à se réduire (-4,2 % en 2014 contre -13,1 % en 2013).

Les crédits à l'habitat restent le premier poste de financement des banques en 2014. Ils représentent 78,4 % (78,3 % en 2013 ; 76,6 % en 2012) des crédits accordés aux ménages malgré une diminution de 1,9 %. Les concours immobiliers en faveur des entreprises enregistrent une hausse significative de 21,6 % en 2014 après avoir connu un net retrait en 2013 (-16,1 %) et une progression modérée les années précédentes (+4,3 % en 2012 et +2,7 % en 2011).

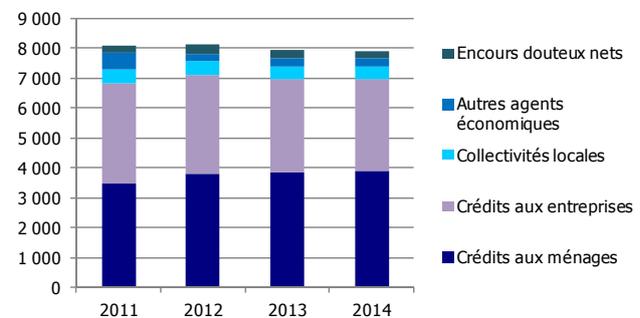
Conséquence du contexte économique et financier difficile, la consommation des ménages est morose avec des crédits à la consommation qui continuent de diminuer en 2014 (-2,3 % ; -5,8 % en 2013 et -3,1 % en 2012).

### Évolution des crédits dans les DFA et l'océan Indien

Evolution des crédits dans les DFA  
(en millions d'euros)



Evolution des crédits dans l'océan Indien  
(en millions d'euros)



Dans l'océan Indien, l'encours total de crédits est en retrait de 0,7 % (-2,1 % en 2013 après +0,3 % en 2012) malgré la reprise de la croissance du PIB de La Réunion (+3,0 % en 2014 après +0,7 % en 2013 et en 2012 et +1,2 % en 2011).

### Répartition des crédits par agents économiques dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>3 497</b>	<b>3 829</b>	<b>3 842</b>	<b>3 901</b>	<b>1,5%</b>
Crédits à la consommation	671	710	680	682	0,3%
Crédits à l'habitat	2 825	3 119	3 161	3 218	1,8%
Autres crédits	1	1	1	1	52,5%
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>3 354</b>	<b>3 278</b>	<b>3 154</b>	<b>3 094</b>	<b>-1,9%</b>
Crédits d'exploitation	703	715	647	559	-13,6%
Crédits d'investissement	1 954	2 013	1 953	1 992	2,0%
Crédits immobiliers	668	517	523	510	-2,5%
Autres crédits	29	33	30	33	8,9%
<b>Crédits aux Collectivités locales</b>	<b>458</b>	<b>451</b>	<b>401</b>	<b>388</b>	<b>-3,3%</b>
Crédits d'investissement	441	430	388	363	-6,3%
Autres crédits	17	21	13	24	85,5%
<b>Autres agents économiques</b>	<b>554</b>	<b>270</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Encours sain</b>	<b>7 862</b>	<b>7 828</b>	<b>7 678</b>	<b>7 664</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>251</b>	<b>307</b>	<b>284</b>	<b>243</b>	<b>-14,3%</b>
<b>Encours total</b>	<b>8 113</b>	<b>8 135</b>	<b>7 962</b>	<b>7 907</b>	<b>-0,7%</b>



Les crédits aux ménages évoluent favorablement (+1,5 %) en 2014 après avoir stagné en 2013 (+0,3 %). Cette amélioration résulte principalement de la croissance des crédits à l'habitat (+1,8 % en 2014) qui représentent 82,5 % des crédits accordés aux ménages. En revanche, la croissance des crédits à la consommation est faible (+0,3 %).

La contraction des encours de crédit aux entreprises se poursuit en 2014 (-1,9%) à l'instar des exercices précédents (-3,8 % en 2013, -2,3 % en 2012 et -2,8 % en 2011). Après plusieurs années de hausse, la baisse des crédits d'exploitation se confirme pour la deuxième année consécutive (-13,6 % en 2014, -9,5 % en 2013). Les crédits immobiliers sont également en retrait (-2,5 %) mais leur part dans le total des crédits aux entreprises reste stable avec 16,5 % en 2014. Seuls les crédits d'investissement enregistrent une amélioration (+2,0 %).

Les collectivités locales enregistrent à nouveau un recul des crédits qui leur sont accordés par les établissements de l'échantillon (-3,3 %).

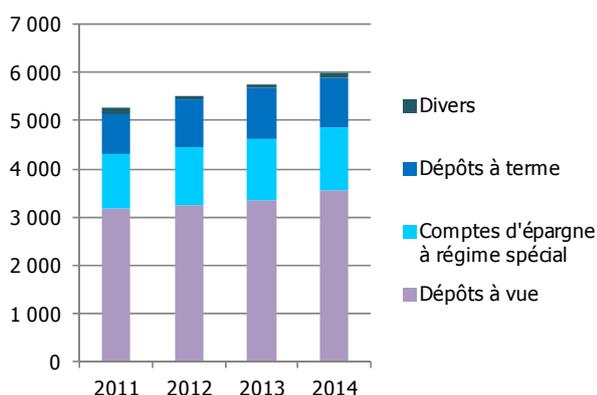
## 2-2 La collecte des ressources auprès de la clientèle reste soutenue dans les DFA et ralentit dans l'océan Indien

**Dans les DFA**, la collecte des dépôts en 2014 a connu une croissance de 3,8 % en ligne avec celle des années précédentes (+4,3 % en 2013, +4,8 % en 2012 et +4,2 % en 2011). Cette croissance reste inférieure à celle enregistrée sur l'échantillon métropolitain depuis plusieurs années (+5,8 % en 2014, +5,1 % en 2013, +10,8 % en 2012 et +7,4 % en 2011).

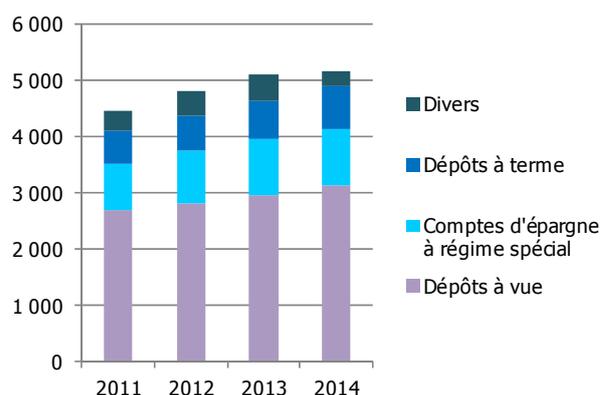
Les dépôts à vue évoluent de façon plus marquée en 2014 (+5,8 %) et leur poids progresse dans le total des dépôts collectés, à 59,6 %, après plusieurs années de diminution (58,5 % en 2013, 59,0 % en 2012, 60,6 % en 2011). Les dépôts à terme n'évoluent quasiment pas (-0,6 %) alors qu'ils étaient bien orientés en 2013 (+6,4 %) et en forte croissance en 2012 (+18,1 %). De même, leur poids dans le total des dépôts se réduit en 2014 (17,6 % contre 18,4 % en 2013). L'évolution des comptes d'épargne à régime spécial demeure régulière avec une progression de 2,7 %.

### Évolution des dépôts dans les DFA et l'océan Indien

Evolution des dépôts dans les DFA  
(en millions d'euros)



Evolution des dépôts dans l'océan Indien  
(en millions d'euros)



**Dans l'océan Indien**, le rythme de croissance des dépôts ralentit à nouveau en 2014 (+1,2 %, après +5,7 % en 2013 et +8,3 % en 2012). La croissance des dépôts à vue est en ligne avec celle de l'année précédente (+5,4 % en 2014 après +5,6 % en 2013), et leur poids dans le total des dépôts tend à augmenter (60,6 % contre 58,2 % en 2013). Les dépôts à terme progressent de 12,5 % alors que les comptes d'épargne à régime spécial stagnent (+0,7 % contre 7,6 % en 2013).



### 2-3 Le déséquilibre des opérations avec la clientèle maintient le besoin de refinancement des banques

Dans les DCOM, les financements accordés par les banques locales sont structurellement plus élevés que les dépôts collectés avec un écart de financement de 4 162 millions d'euros en 2014. Ainsi, le ratio « crédits / dépôts »<sup>1</sup> s'établit en 2014 à 123,6 % dans les DFA et à 153,3 % dans l'océan Indien, soit un niveau supérieur à celui de l'échantillon métropolitain (106,0 %).

**Dans les DFA**, le déficit du solde des opérations avec la clientèle demeure significatif même s'il diminue de 10,5 % et passe de -1,6 milliard d'euros en 2013 à -1,4 milliard d'euros en 2014. Ce déficit n'est que partiellement couvert par le fonds de roulement<sup>2</sup> des banques. Après prise en compte des soldes des autres types d'opérations, le besoin de trésorerie global des banques s'élève à 800 millions d'euros au 31 décembre 2014, en diminution par rapport à 2013 (-12,8 %, soit -118 millions d'euros).

#### Solde par type d'opérations dans les DFA

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Opérations avec la clientèle	-1 893	-1 892	-1 577	-1 411	-10,5%
Opérations sur titres	-191	-188	-225	-298	32,1%
Opérations diverses	-10	-52	12	-12	-194,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	746	778	872	920	5,5%
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-1 347</b>	<b>-1 355</b>	<b>-918</b>	<b>-800</b>	<b>-12,8%</b>

**Dans l'océan Indien**, le déficit du solde des opérations avec la clientèle diminue de 4,0 %, à -2,7 milliards d'euros mais reste significatif. Force est de constater que la croissance des dépôts et la diminution des crédits sont insuffisants pour que les banques locales puissent dégager une capacité de financement. Ainsi, après intégration des soldes des autres types d'opérations, le besoin global de financement s'élève à 1,9 milliard d'euros contre 2,2 milliards en 2013, soit une contraction de 12,7 %.

#### Solde par type d'opérations dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Opérations avec la clientèle	-3 659	-3 311	-2 864	-2 751	-4,0%
Opérations sur titres	-525	-553	-597	-603	1,0%
Opérations diverses	36	23	6	116	1 841,3%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	1 093	1 143	1 239	1 301	5,1%
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-3 055</b>	<b>-2 697</b>	<b>-2 217</b>	<b>-1 936</b>	<b>-12,7%</b>

### 2-4 Le refinancement des banques des DFA et de l'océan Indien reste majoritairement assuré par la collecte des dépôts de la clientèle

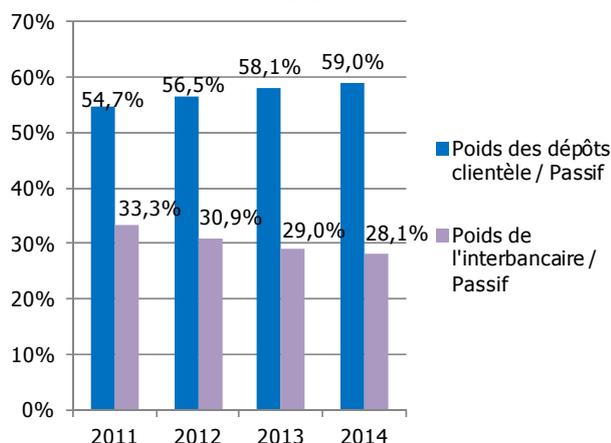
Le financement de la distribution des crédits par les banques des DFA et de l'océan Indien est principalement assuré par les dépôts de la clientèle dont le poids dans les ressources (passif) s'accroît depuis plusieurs années. *A contrario*, le recours au marché interbancaire (qui intègre le refinancement en provenance du réseau / maisons mères) est de plus en plus limité pour les banques du fait du besoin restreint en refinancement lié à la faible croissance des crédits mais aussi de la faible profondeur de ce marché dans les DCOM.

<sup>1</sup> Il s'agit du rapport entre les opérations avec la clientèle à l'actif et au passif.

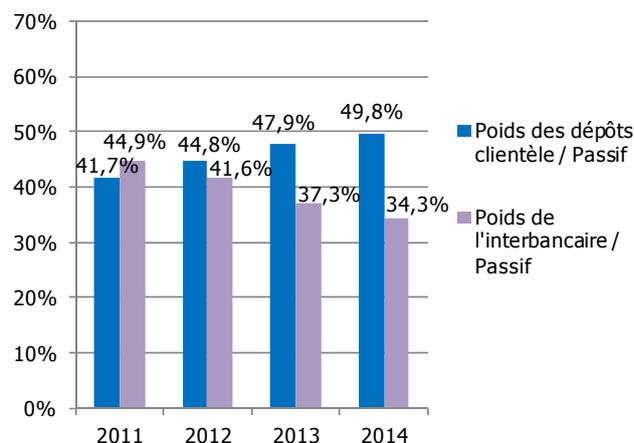
<sup>2</sup> Fonds de roulement = valeurs immobilisées – capitaux propres et assimilés - provisions.



**Poids des dépôts et de l'interbancaire dans les DFA**



**Poids des dépôts et de l'interbancaire dans l'océan Indien**



La majeure partie du refinancement interbancaire est assurée par le réseau / les maisons-mères des banques des DFA et de l'océan Indien. Ainsi, les emprunts souscrits auprès du réseau représentent 23,3 % en 2014 du total du passif des banques des DFA (soit 83,1 % des emprunts interbancaires) et 28,9 % du total du passif pour les banques de l'océan Indien (soit 84,3 % des financements interbancaires).

Refinancement des banques		2014
DFA	Poids des dépôts clientèle / Passif	59,0%
	Poids de l'interbancaire / Passif	28,1%
	<i>dont poids du refinancement réseau / Passif</i>	<i>23,3%</i>
	Poids des dettes subordonnées / Passif	0,3%
OI	Poids des dépôts clientèle / Passif	49,8%
	Poids de l'interbancaire / Passif	34,3%
	<i>dont poids du refinancement réseau / Passif</i>	<i>28,9%</i>
	Poids des dettes subordonnées / Passif	0,8%

### 3- La qualité des portefeuilles de prêts diverge entre les DFA et l'océan Indien

La qualité du portefeuille des banques évolue à nouveau défavorablement dans les DFA alors qu'elle connaît une nette amélioration dans l'océan Indien en 2014.

**Dans les DFA**, l'encours de créances douteuses continue de progresser alors que l'encours global de crédits est stable. Il en résulte un taux de créances douteuses de 8,3 % en 2014, soit une hausse de 0,2 point par rapport à 2013. Le niveau de créances douteuses observé dans les DFA est nettement supérieur à celui constaté pour les banques de l'échantillon métropolitain en 2014 (5,1 %) mais son niveau demeure raisonnable.



**Créances douteuses dans les DFA**

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014
Créances douteuses nettes	195	222	235	246
Provisions	385	399	395	398
Créances douteuses brutes	580	621	629	644
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>7,7%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,1%</b>	<b>8,3%</b>
<i>Variations (points)</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>66,3%</b>	<b>64,2%</b>	<b>62,7%</b>	<b>61,8%</b>
<i>Variations (points)</i>	<i>1,1</i>	<i>-2,0</i>	<i>-1,5</i>	<i>-0,9</i>

Les établissements de l'**océan Indien** enregistrent une amélioration significative de la qualité de leur portefeuille de prêts. Le taux de créances douteuses s'améliore de 1 point pour s'établir à 8,0 % en 2014 après avoir connu une forte dégradation sur la période 2009-2013. Cette évolution s'explique notamment par la cession d'une partie du portefeuille de créances douteuses de l'un des établissements de la place. Le niveau de créances douteuses de la zone s'établit désormais en deçà de celui constaté dans les DFA.

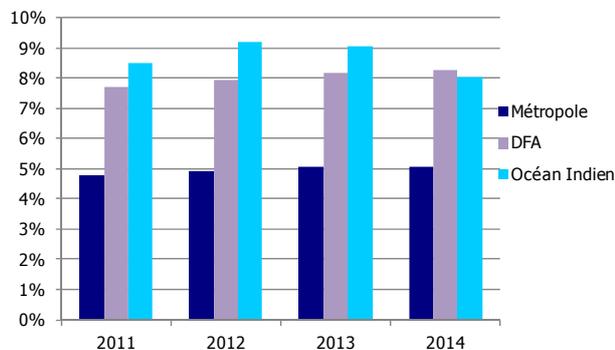
**Créances douteuses dans l'océan Indien**

en millions d'euros

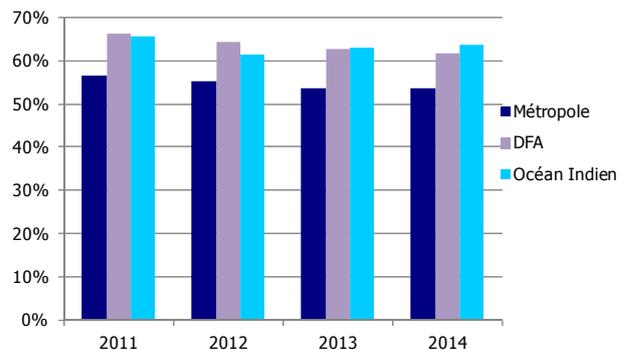
	2011	2012	2013	2014
Créances douteuses nettes	251	307	284	243
Provisions	477	484	480	426
Créances douteuses brutes	728	791	763	669
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>8,5%</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,0%</b>	<b>8,0%</b>
<i>Variations (points)</i>	<i>0,6</i>	<i>0,7</i>	<i>-0,2</i>	<i>1,0</i>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>65,5%</b>	<b>61,2%</b>	<b>62,9%</b>	<b>63,7%</b>
<i>Variations (points)</i>	<i>0,4</i>	<i>-4,3</i>	<i>1,9</i>	<i>0,8</i>

Parallèlement, la politique de provisionnement des banques continue de s'assouplir en 2014 dans les DFA alors qu'elle se durcit dans l'océan Indien sans pour autant être aussi volontaire que durant la période 2009-2011. Le taux de provisionnement des créances douteuses est ainsi de 61,8 % dans les DFA (-0,9 point par rapport à 2013) et de 63,7 % dans l'océan Indien (+0,8 point par rapport à 2013). Il convient toutefois de relever que les banques des deux zones pratiquent un effort de couverture de leurs créances douteuses plus important qu'en métropole, où le taux de provisionnement s'élève à 53,6 % en 2014 pour les banques de l'échantillon.

**Taux de créances douteuses dans les DCOM et en métropole**



**Taux de provisionnement des créances douteuses dans les DCOM et en métropole**





## 4- La solvabilité s'améliore dans les DFA et dans l'océan Indien

Dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité (au sens de Bâle III), les banques des DCOM en tant que filiale d'établissements de crédit contrôlés sur base consolidée peuvent être exemptées (sous réserve de respect de critères liés à l'organisation et au fonctionnement interne des groupes) de surveillance sur base individuelle conformément au règlement n° 2000-03.

A ce titre, les banques de l'échantillon de la zone DFA et de la zone océan Indien ne calculent pas de ratio de solvabilité sur base individuelle. Pour les besoins de la présente étude, le ratio fonds propres sur total de bilan a donc été retenu pour apprécier la solvabilité financière des banques de l'échantillon.

**Dans les DFA**, le niveau des fonds propres des banques progresse régulièrement avec un taux de croissance annuel moyen de 4,9 % sur la période 2011-2014. Il enregistre une hausse de 4,6% en 2014 après avoir connu une augmentation significative de 10,5 % en 2013. Cet accroissement des fonds propres permet ainsi de dégager un ratio de fonds propres sur total de bilan de 10,3 % en 2014, soit plus d'un point de plus par rapport à 2012. Au regard de la qualité du portefeuille de prêts, la solvabilité des banques peut être considérée comme adéquate. Les créances douteuses nettes représentent 23,6 % des fonds propres alors que, comparativement, pour les banques de l'échantillon métropolitain elles représentent 37,5 % des fonds propres.

De la même façon, le niveau de solvabilité des établissements de l'**océan Indien** peut être considéré comme bon avec un ratio de fonds propres sur total de bilan de 13,3 % en 2014, soit 2,3 points de plus par rapport à 2011. La solvabilité financière de ces banques s'est accrue régulièrement avec un taux de croissance annuel moyen des fonds propres de 4,1 % sur la période 2011-2014. Compte tenu du niveau des fonds propres, la solidité financière des banques s'améliore avec un ratio créances douteuses nettes sur fonds propres s'élevant à 17,7 % en 2014 soit en diminution de 3,9 points par rapport à 2013.

Solvabilité	en millions d'euros				
	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
<b>DFA</b>					
Fonds propres	872	902	997	1 043	4,6%
Fonds propres / total bilan	9,1%	9,2%	10,1%	10,3%	0,2 pt
Créances douteuses nettes / FP	22,4%	24,7%	23,6%	23,6%	0,0 pt
<b>Océan Indien</b>					
Fonds propres	1 178	1 224	1 314	1 373	4,5%
Fonds propres / total bilan	11,0%	11,4%	12,4%	13,3%	0,9 pt
Créances douteuses nettes / FP	21,3%	25,1%	21,6%	17,7%	-3,9 pt
<b>Métropole</b>					
Fonds propres	6 114	7 055	6 264	6 469	3,3%
Fonds propres / total bilan	5,2%	5,9%	5,0%	4,9%	-0,1 pt
Créances douteuses nettes / FP	31,5%	30,6%	38,0%	37,5%	-0,5 pt



### III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE

#### 1- Le PNB progresse dans l'océan Indien alors qu'il n'évolue quasiment pas dans les DFA

##### 1-1 Reprise de la croissance du PNB dans l'océan Indien et atonie dans les DFA

Formation et structure du PNB dans les DFA	en millions d'euros				
	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Opérations de trésorerie et interbancaires	-37,7	-27,2	-18,7	-16,3	-12,9%
Opérations avec la clientèle	397,9	395,4	395,4	378,6	-4,3%
Opérations sur titres	1,3	-0,6	0,0	0,1	166,0%
Divers	112,3	103,6	99,4	112,7	13,4%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>473,7</b>	<b>471,2</b>	<b>476,1</b>	<b>475,1</b>	<b>-0,2%</b>
Intérêts nets	250,1	258,4	257,3	257,8	0,2%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>296,2</i>	<i>293,9</i>	<i>283,3</i>	<i>278,0</i>	<i>-1,9%</i>
Commissions nettes	176,9	174,9	184,2	174,3	-5,3%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>101,6</i>	<i>101,5</i>	<i>112,1</i>	<i>100,6</i>	<i>-10,3%</i>
Divers net	46,7	37,9	34,7	43,0	24,1%

Dans les DFA, la croissance de l'activité des banques, bien qu'orientée favorablement, ne se traduit pas par une progression des résultats. Le PNB des banques diminue de 0,2 % en 2014 alors que ce dernier enregistrait une croissance de 1,1 % en 2013. Cette réduction s'explique principalement par la baisse des produits nets dégagés sur les opérations avec la clientèle que la reprise des produits nets issus des opérations diverses n'a pas permis de compenser. On note, toutefois, une diminution de 12,9 % du poids des opérations de trésorerie et interbancaires dans le PNB. Cette baisse résulte de la réduction du coût moyen des emprunts de trésorerie et interbancaires qui s'établit à 1,5 % en 2014 contre 1,7 % en 2013.

L'examen détaillé du PNB fait ressortir une diminution des intérêts nets issus des opérations avec la clientèle en raison de la baisse du rendement des crédits.

Les commissions nettes diminuent de 5,3 % en 2014 contre une progression de 5,2 % en 2013. Ainsi, leur part dans le PNB se réduit de 2 points pour s'établir à 36,7 %. La stratégie de diversification des revenus des banques reste à développer et à consolider dans la mesure où le niveau de commissions des établissements dans les DFA est inférieur au niveau constaté pour l'échantillon des banques métropolitaines (41,6 %). L'analyse détaillée des commissions montre que les commissions nettes dégagées sur les opérations avec la clientèle évoluent défavorablement (-10,3 %). De même, les commissions sur les autres catégories d'opérations sont orientées à la baisse : les commissions sur opérations de trésorerie et interbancaire sont en retrait de 30,9 %, les commissions sur opérations de change, déjà peu significatives, se réduisent de 2,8 %. Seules les commissions sur opérations de hors-bilan et sur services financiers enregistrent respectivement une amélioration de 15,8 % et 4,5 %.

Enfin, les produits divers<sup>1</sup> progressent de 24,1 % à 43 millions d'euros du fait notamment de la hausse des revenus issus des opérations de financement subordonné (qui passent de 2,9 millions d'euros en 2013 à 6,4 millions d'euros en 2014). Les revenus issus des opérations sur titres, de crédit-bail et de hors bilan ont tendance à se dégrader en 2014.

<sup>1</sup> Loyers de crédit-bail, plus ou moins-values et produits accessoires.



**Formation et structure du PNB dans l'océan Indien**

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Opérations de trésorerie et interbancaires	-96,6	-78,9	-68,5	-57,3	-16,4%
Opérations avec la clientèle	386,6	368,4	344,1	334,0	-2,9%
Opérations sur titres	-0,8	-2,2	-3,7	0,1	-101,6%
Divers	110,2	106,8	110,4	115,4	4,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>399,3</b>	<b>394,2</b>	<b>382,3</b>	<b>392,2</b>	<b>2,6%</b>
Intérêts nets	228,5	231,5	216,5	220,7	2,0%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>323,3</i>	<i>307,8</i>	<i>282,0</i>	<i>270,2</i>	<i>-4,2%</i>
Commissions nettes	112,7	106,6	105,7	103,1	-2,5%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>63,3</i>	<i>60,7</i>	<i>62,1</i>	<i>63,9</i>	<i>2,8%</i>
Divers net	58,1	56,1	60,2	68,5	13,7%

Dans l'océan Indien, après deux années consécutives de dégradation (-3,0 % en 2013 et -1,3 % en 2012), le PNB s'inscrit en progression de 2,6 % en 2014. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des produits issus des opérations diverses (+4,5 %) et par la diminution du déficit des opérations de trésorerie, en lien avec la baisse du coût moyen des emprunts interbancaires et d'un moindre recours au refinancement.

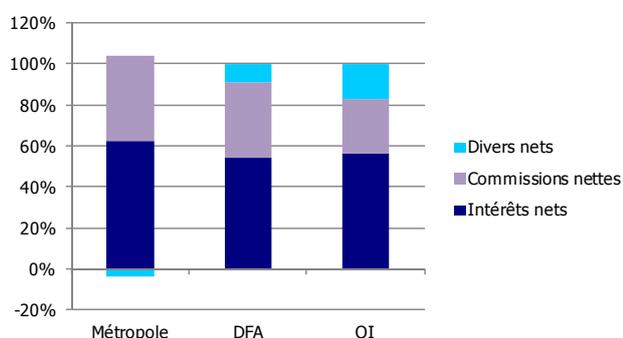
L'examen de la structure du PNB par composantes met en exergue une diminution de la part des intérêts nets dans le PNB qui passe de 56,6 % en 2013 à 56,3 % en 2014 et ce, en dépit d'une progression de 2 % des intérêts nets sur l'exercice. Les intérêts nets progressent grâce à la diminution de 20,1 % du déficit des intérêts issus des opérations de trésorerie. En revanche, les intérêts issus des opérations avec la clientèle continue de diminuer (-4,2 %) en lien avec le moindre rendement des crédits et la baisse de l'encours.

Les commissions nettes ont également reculé avec -2,5 % en 2014 après avoir enregistré -0,8 % en 2013 et -4,8 % en 2012. Ainsi, leur part dans le PNB se dégrade de 1,3 point pour atteindre 27,6 %, niveau bien en deçà du niveau atteint dans les DFA et par les banques de l'échantillon métropolitain (41,5 %).

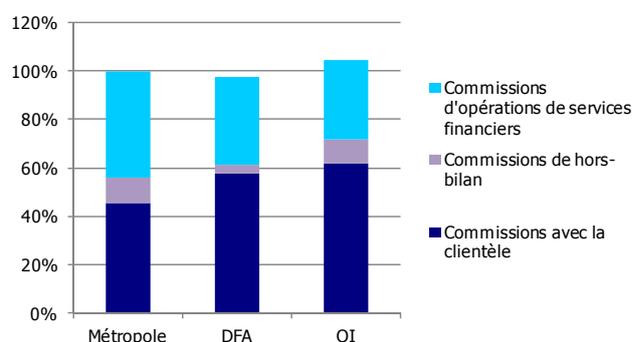
L'analyse détaillée des commissions en 2014 montre que seules les commissions sur les opérations avec la clientèle et sur les opérations de hors bilan évoluent favorablement (respectivement +2,8 % et +25,7 %). Les commissions sur opérations de services financiers continuent de se réduire (-11,1 %) après trois années déjà moroses (-2,0 % en 2013, -6,3 % en 2012 et +0,7 % en 2011).

Les produits divers<sup>1</sup> sont à nouveau à la hausse, avec +13,7 % en 2014 et +7,2 % en 2013. Leur part dans le PNB s'établit ainsi à 17,5 % en 2014 (15,7 % en 2013).

**Structure du PNB en 2014**



**Structure des commissions nettes en 2014**



<sup>1</sup> Loyers de crédit-bail, plus ou moins-values et produits accessoires.



## 1-2 Stabilité des marges sur opérations avec la clientèle

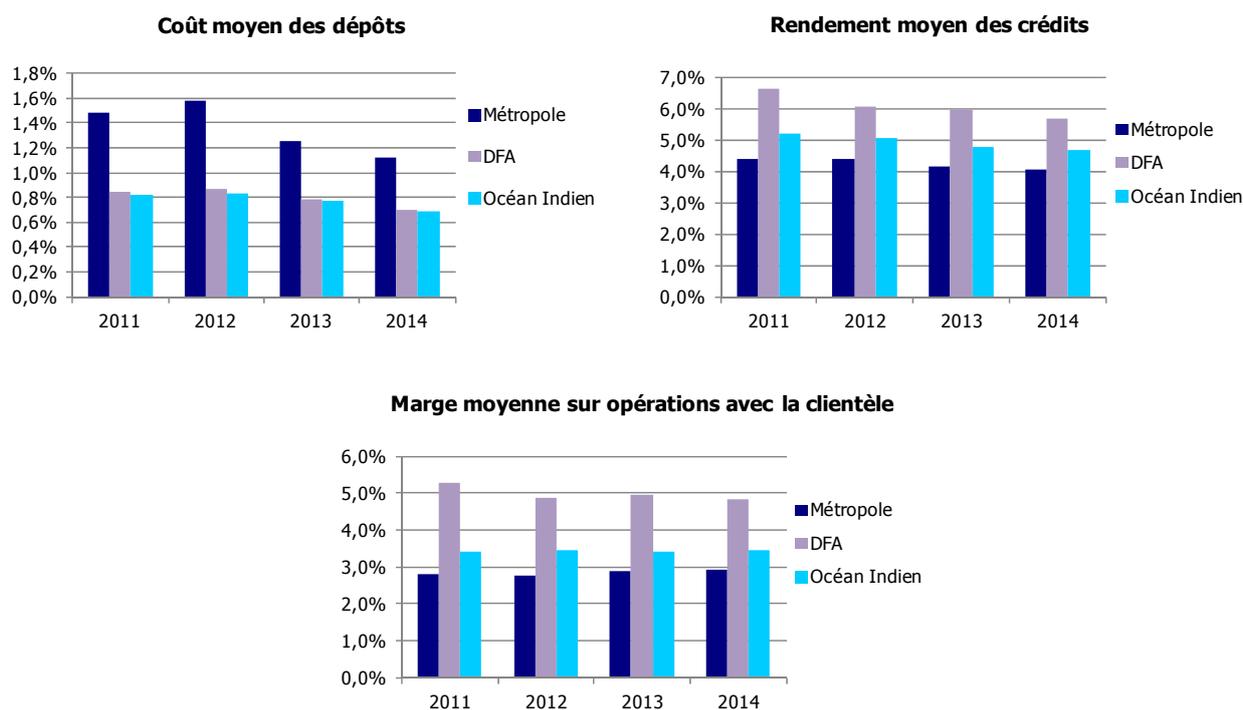
Les marges moyennes sur les opérations avec la clientèle ont peu évolué en 2014 dans les DCOM même si l'on note une timide amélioration dans l'océan Indien. Il en est de même des marges globales d'intermédiation, c'est-à-dire après prise en compte des marges sur opérations de trésorerie. En 2014, la marge globale d'intermédiation s'élève à 3,3 % dans les DFA et à 2,3 % dans l'océan Indien, contre 2,2 % pour les banques de l'échantillon métropolitain.

**Dans les DFA**, la marge sur opérations avec la clientèle a légèrement diminué en 2014, à 4,8 % (4,9% en 2013), contre 3,5 % pour les établissements de l'océan Indien et 2,9 % pour les banques de l'échantillon métropolitain. Le coût moyen des dépôts collectés diminue (0,7 % contre 0,8 % en 2013) et est identique dans cette zone à celui relevé dans l'océan Indien (0,7 %). Le rendement moyen des crédits y est plus élevé de 1 point, à 5,7 %, en raison notamment d'une tarification du risque historiquement plus importante.

**Dans l'océan Indien**, la marge moyenne sur les opérations avec la clientèle enregistre une hausse limitée en 2014 (3,5 % contre 3,4 % en 2013). Cette situation résulte de la diminution du coût moyen des dépôts collectés qui a permis de compenser la dégradation limitée du rendement moyen des crédits en 2014 (4,7 % contre 4,8 % en 2013), liée pour partie à la diminution des encours de prêts consentis.

### Coûts et rendement dans les DOM et en métropole

	2011	2012	2013	2014
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>				
<b>Coût moyen des dépôts</b>				
Métropole	1,5%	1,6%	1,3%	1,1%
DFA	0,8%	0,9%	0,8%	0,7%
Océan Indien	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%
<b>Rendement moyen des crédits</b>				
Métropole	4,4%	4,4%	4,2%	4,0%
DFA	6,6%	6,1%	5,9%	5,7%
Océan Indien	5,2%	5,1%	4,8%	4,7%
<b>Marge moyenne sur opérations avec la clientèle</b>				
Métropole	2,8%	2,8%	2,9%	2,9%
DFA	5,3%	4,9%	4,9%	4,8%
Océan Indien	3,4%	3,5%	3,4%	3,5%
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>				
<b>Coût moyen des emprunts</b>				
Métropole	1,9%	1,9%	1,2%	1,2%
DFA	2,6%	2,1%	1,7%	1,5%
Océan Indien	2,9%	2,6%	2,4%	2,2%
<b>Rendement moyen des prêts</b>				
Métropole	1,9%	2,0%	1,5%	1,1%
DFA	2,5%	2,2%	1,7%	1,4%
Océan Indien	2,9%	2,5%	1,8%	1,5%
<b>MARGE GLOBALE D'INTERMEDIATION</b>				
<b>Métropole</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,2%</b>
<b>DFA</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,3%</b>
<b>OI</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,3%</b>



## 2- Des conditions d'exploitation qui se détériorent dans les DFA mais qui sont maîtrisées dans l'océan Indien

### 2-1 Evolution à la hausse du coefficient net d'exploitation dans les DFA, maîtrise dans l'océan Indien

Dans les DFA, les frais généraux évoluent peu sur 2014 (+0,7 %), l'accroissement du coût des services extérieurs (+1,3 %) et des frais de personnel (+0,7 %) étant limités. Les frais de personnel absorbent 41,5 % du PNB contre 41,1 % en 2013 ce qui reste supérieur au ratio constaté pour les établissements de l'échantillon métropolitain (37,4 %).

Dans un contexte d'atonie du PNB et de légère augmentation des charges d'exploitation, le résultat brut d'exploitation s'inscrit en retrait de 3,0% pour atteindre 117,8 millions d'euros en 2014 contre 121,5 millions d'euros en 2013. Le coefficient net d'exploitation augmente (+0,7 point), à 75,2 % et demeure à un niveau élevé.

#### Consommation du PNB

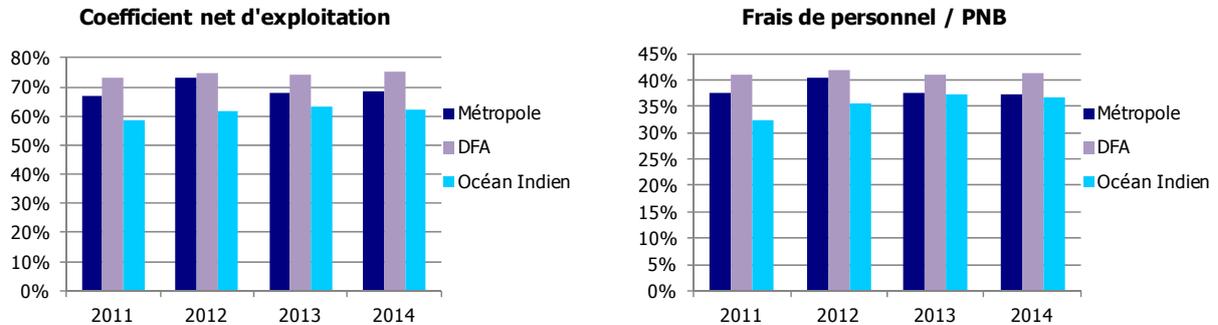
	2011	2012	2013	2014
<b>Coefficient net d'exploitation</b>				
Métropole	66,7%	73,3%	67,8%	68,6%
DFA	73,0%	74,8%	74,5%	75,2%
<i>Variation (en point)</i>	-4,4	1,8	-0,3	0,7
Océan Indien	58,4%	61,5%	63,1%	62,0%
<i>Variation (en point)</i>	0,5	3,1	1,6	-1,1
<b>Frais de personnel / PNB</b>				
Métropole	37,5%	40,4%	37,5%	37,4%
DFA	41,0%	41,9%	41,1%	41,5%
<i>Variation (en point)</i>	-2,5	0,9	-0,8	0,4
Océan Indien	32,5%	35,4%	37,1%	36,8%
<i>Variation (en point)</i>	-0,2	2,9	1,7	-0,3



## Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2014

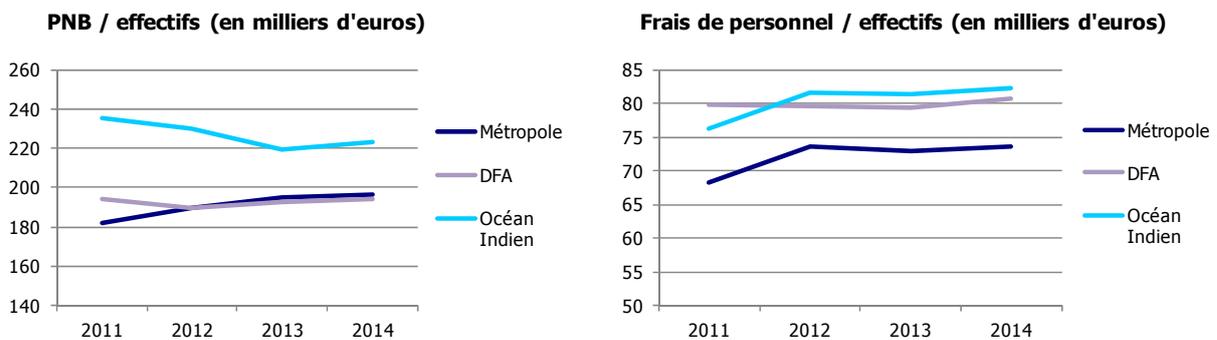
**Dans l'océan Indien**, les frais généraux sont relativement stables (+0,6 %), la progression des frais de personnel (+1,7 %) étant compensée par la diminution du recours aux services extérieurs (-2,6 %). Avec la reprise du PNB (+2,6 %), les frais de personnel absorbent désormais 36,8 % du PNB en 2014 contre 37,1 % en 2013. Le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 5,6 % en 2014 (149,1 millions d'euros contre 141,2 millions d'euros en 2013).

Le coefficient net d'exploitation s'améliore également à 62,0 %, soit -1,1 point et reste à un niveau très inférieur à celui des banques des DFA et des banques de l'échantillon métropolitain.

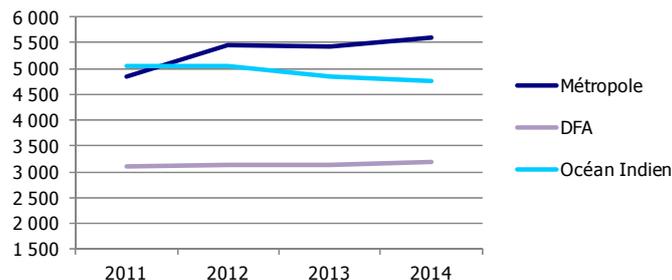


### 2-2 Une évolution contrastée des indicateurs de productivité

**Dans les DFA**, la quasi-totalité des indicateurs de productivité s'améliore par rapport à 2013 mais demeure toutefois à un niveau nettement inférieur à ceux des banques de l'océan Indien. Les frais de personnel rapportés aux effectifs se maintiennent à un niveau élevé et enregistrent même une légère dégradation (80,6 milliers d'euros par agent contre 79,3 milliers d'euros par agent en 2013). La diminution des effectifs (-1,1 %) conjuguée à la stabilité du PNB améliore le PNB généré par agent de plus de 0,9 % en 2014 (PNB de 194,6 milliers d'euros par agent en 2014, contre 192,9 milliers d'euros en 2013). Cela permet également, avec la légère augmentation du portefeuille de prêts, d'accroître le volume d'encours de crédits bruts géré par agent (+1,8 %) même si ce dernier demeure nettement inférieur à celui des établissements de l'échantillon métropolitain (3 187 milliers d'euros par agent dans les DFA contre 5 606 milliers d'euros en métropole).



### Concours à la clientèle bruts / effectifs (en milliers d'euros)





**Dans l'océan Indien**, la croissance du PNB (+2,6 %) et la hausse contenue des effectifs (+0,6 %) permettent une amélioration du PNB généré par agent (+2,0 %, soit 223,5 milliers d'euros) qui se maintient toujours à un niveau supérieur à celui constaté dans les établissements de l'échantillon métropolitain (196,9 milliers d'euros). En revanche, le volume d'encours bruts de crédits géré par agent continue de se réduire depuis 2011 tout en demeurant à un niveau élevé (4 748 milliers d'euros d'encours de crédits bruts par agent). Les frais de personnel rapportés aux effectifs repartent à la hausse en 2014 (+1,1 %) et s'établissent à 82,3 milliers d'euros par agent, ce qui est supérieur aux niveaux constatés dans les banques de l'échantillon métropolitain (73,5 milliers d'euros) et des DFA pour la troisième année consécutive.

### Indicateurs de productivité

	2011	2012	2013	2014
<b>Métropole</b>				
PNB/effectifs (milliers d'€)	182,2	189,8	194,7	196,9
<i>Variation</i>	-12,8%	4,2%	2,6%	1,1%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	68,3	73,7	72,9	73,5
<i>Variation</i>	-12,2%	7,9%	-1,1%	0,8%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	4841	5453	5430	5606
<i>Variation</i>	-9,9%	12,6%	-0,4%	3,2%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	4024	4764	4777	5145
<i>Variation</i>	-8,3%	18,4%	0,3%	7,7%
<b>DFA</b>				
PNB/effectifs (milliers d'€)	194,6	189,8	192,9	194,6
<i>Variation</i>	12,0%	-2,5%	1,7%	0,9%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	79,8	79,6	79,3	80,6
<i>Variation</i>	5,6%	-0,3%	-0,4%	1,6%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	3 099	3 145	3 131	3 187
<i>Variation</i>	7,3%	1,5%	-0,5%	1,8%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	2 163	2 222	2 332	2 446
<i>Variation</i>	6,6%	2,7%	4,9%	4,9%
<b>Océan Indien</b>				
PNB/effectifs (milliers d'€)	235,3	230,2	219,1	223,5
<i>Variation</i>	3,8%	-2,1%	-4,8%	2,0%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	76,4	81,6	81,4	82,3
<i>Variation</i>	3,1%	6,8%	-0,2%	1,1%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	5 061	5 034	4 838	4 748
<i>Variation</i>	-0,7%	-0,5%	-3,9%	-1,9%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	2 624	2 818	2 921	2 936
<i>Variation</i>	5,7%	7,4%	3,7%	0,5%



### 3- Recul du coût du risque, particulièrement marqué dans l'océan Indien

	2011	2012	2013	2014
<b>Coût du risque / RBE (1)</b>				
DFA	-23,1%	-33,8%	-29,5%	-27,2%
Océan Indien	-29,7%	-25,2%	-12,0%	3,1%
Métropole	-17,3%	-28,1%	-25,5%	-23,1%
<b>Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses / RBE</b>				
DFA	8,3%	10,2%	-2,0%	8,5%
Océan Indien	22,1%	8,1%	-1,5%	-34,2%
Métropole	5,0%	8,7%	9,6%	3,6%
<b>Pertes nettes sur créances irrécupérables / RBE</b>				
DFA	25,4%	33,2%	29,5%	31,0%
Océan Indien	18,5%	23,2%	23,3%	55,6%
Métropole	19,8%	24,8%	20,5%	25,2%

(1) Le ratio coût du risque / RBE représente la part du RBE absorbé par les dotations nettes aux provisions et les pertes nettes sur créances irrécupérables. Un ratio positif témoigne d'une contribution positive du coût du risque aux résultats.

Dans les DFA, le coût du risque s'améliore en 2014 mais impacte toujours négativement la rentabilité des banques dans une proportion comparable à celle constatée sur les banques de l'échantillon métropolitain. Le coût du risque s'établit ainsi à 32,1 millions d'euros contre 35,8 millions d'euros en 2013, après être descendu à 29,5 millions d'euros en 2011. En dépit de la diminution du coût du risque, le résultat d'exploitation n'évolue pas (il s'établit à 85,7 millions d'euros comme en 2013) du fait d'un résultat brut d'exploitation (avant prise en compte du coût du risque) dégradé (-3,0 %) par la hausse des frais généraux et des dotations aux amortissements.

Les établissements de crédit de l'océan Indien enregistrent en 2014 une amélioration du coût du risque, qui impacte désormais positivement le résultat d'exploitation. Le coût du risque passe ainsi de 49,3 millions d'euros en 2011 à -4,7 millions d'euros en 2014, du fait de reprises de dotations aux provisions sur créances douteuses à hauteur de 50,9 millions d'euros et de reprises de dotations aux provisions pour risques et charges à hauteur de 19,4 millions d'euros. En 2013 ces postes s'élevaient respectivement à 2,1 millions d'euros et 8,6 millions d'euros. A noter que la majeure partie de cette baisse du coût du risque est le fait d'un seul établissement de la place qui mène une politique d'assainissement de son portefeuille de prêts (en cédant, notamment, une partie de ses créances douteuses à une société de défaisance). Compte tenu d'un coût du risque réduit, le résultat d'exploitation progresse de 23,8 % en 2014 pour s'établir à 153,8 millions d'euros (contre 124,2 millions d'euros en 2013).

### 4- Stabilité de la rentabilité dans les DFA et amélioration dans l'océan Indien

	2011	2012	2013	2014
<b>Résultat courant avant impôt / PNB</b>				
Métropole**	30,5%	40,6%	25,2%	25,1%
DFA	20,9%	16,7%	17,7%	17,0%
Océan Indien	28,9%	27,8%	31,9%	38,9%
<b>Taux de marge nette*</b>				
Métropole**	21,0%	32,5%	16,5%	16,5%
DFA	12,7%	9,2%	8,6%	8,6%
Océan Indien	19,6%	19,0%	22,3%	22,9%
<b>Résultat net / Total de bilan (ROA)</b>				
Métropole	0,6%	0,9%	0,5%	0,5%
DFA	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%
Océan Indien	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%

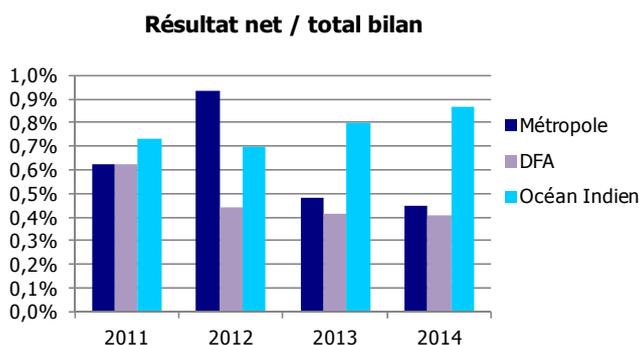
\* Résultat net / PNB

\*\* Le résultat courant avant impôt / PNB et le taux de marge nette de 2012 enregistrent des niveaux exceptionnels en raison d'importantes plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations financières, et malgré la diminution du PNB.



**Dans les DFA**, le recul du PNB (-0,2 %) et l'augmentation des dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières<sup>1</sup> entraînent une diminution du résultat courant avant impôt (RCAI) de 4,2 % en 2014 alors qu'il avait progressé en 2013 (+7,3 %). Néanmoins, le résultat net est stable (+0,1 % en 2014) grâce à la réduction des dotations nettes au FRBG et de l'impôt sur les bénéficiaires. Ainsi, le taux de marge nette reste au niveau de 2013, soit 8,6 %.

**Dans l'océan Indien**, le RCAI progresse de 25,2 % en 2014 en raison de l'effet conjugué de la croissance du PNB (+2,6 %), de la diminution significative du coût du risque (-127,6 %) et de la maîtrise des frais généraux. Le résultat net ressort ainsi en hausse de 5,6 %, à 89,9 millions d'euros, et le taux de marge nette passe de 22,3 % en 2013 à 22,9 % en 2014. Il demeure ainsi supérieur à celui constaté pour les banques de l'échantillon métropolitain.



Le résultat net représente 0,4 % du total de bilan dans les DFA et 0,9 % dans l'océan Indien. Dans les DFA, ce rapport s'explique par le poids des coûts de structures importants dont l'origine réside en partie dans l'importance du nombre des acteurs bancaires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il s'agit principalement de dotations sur des titres de participation.

<sup>2</sup> Pour un même niveau de représentativité sur chaque place, l'échantillon de l'étude compte neuf banques dans les DFA contre quatre banques dans l'océan Indien.





## **ANNEXES**



## ANNEXE 1

### Méthodologies et échantillons

#### Sources d'information

L'étude relative à l'activité des établissements est menée sur la base des informations collectées dans le cadre des déclarations SURFI. Ainsi est considéré comme Établissement de crédit installé localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. *A contrario*, les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale.

#### Méthodologie

Les calculs servant à la détermination des ratios d'analyse sont effectués à partir des informations déclarées par les établissements dans le cadre SURFI et notamment au travers des états SITUATION, CPTES\_RESU, CLIENT\_RE, CLIENT\_NR, EFFECTIFS. Pour les besoins des études, les données sont agrégées par zone géographique et par type de réseaux bancaires.

Les différentes données font l'objet d'une analyse relative au travers des calculs de ratios suivants :

##### **Approche de la consommation du PNB**

Frais généraux/PNB  
Charges de personnel/PNB  
Charges de personnel/Effectif

##### Sources

(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)  
(Etats CPTES\_RESU et EFFECTIFS)

##### **Ratios de productivité**

PNB/Effectif  
Concours clients bruts/Effectif  
Dépôts/Effectif

(Etats CPTES\_RESU et EFFECTIFS)  
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)  
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)

##### **Ratios de sinistralité**

Dotations nettes/PNB  
Pertes nettes sur créances irrécupérables/RBE  
Coût du risque/RBE  
Créances douteuses/Concours clients bruts  
Provisions sur créances douteuses/Créances douteuses brutes

(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)

##### **Ratios de rentabilité**

Résultat courant avant impôt/PNB  
Résultat net/PNB  
Résultat net/Total de bilan

(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU)  
(Etat CPTES\_RESU et SITUATION)

##### **Approche de la constitution du PNB et des marges**

###### Coût moyen des dépôts :

Charges sur opérations avec la clientèle / Dépôts de la clientèle

(Etat CPTES\_RESU et SITUATION)

###### Rendement moyen des crédits :

Produits sur opérations avec la clientèle / Crédits à la clientèle

(Etat CPTES\_RESU et SITUATION)

###### Marge sur opérations avec la clientèle :

Différence (en %) entre le rendement moyen des emplois clientèle et le coût moyen des ressources clientèle. Le solde entre les encours correspondants est valorisé au taux de rendement moyen des autres emprunts (ou au taux représentatif du coût moyen des autres prêts). Les autres emprunts sont constitués des emprunts interbancaires, des dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables) et des dettes subordonnées. Les autres prêts sont constitués des prêts interbancaires et du portefeuille-titres (y compris parts dans les entreprises liées, titres de participation et d'activité de portefeuille et prêts subordonnés).

(Etat CPTES\_RESU et SITUATION)

###### Marge globale d'intermédiation :

Produits nets d'intermédiation / les encours intermédiés

(Etat CPTES\_RESU et SITUATION)



## Échantillon

L'étude a été menée sur 13 établissements disposant d'une autonomie juridique ; 9 appartiennent au réseau des banques commerciales et 4 au réseau mutualiste et coopératif. Les sociétés de financement sont écartées de cette analyse pour des raisons d'homogénéité, ainsi que les banques dont le siège social est établi en métropole, car il apparaît difficile de régionaliser leurs résultats : une partie des charges peut être parfois supportée par leur maison mère hors des zones ultramarines étudiées ; il peut en aller de même pour certaines ressources, susceptibles d'être regroupées au niveau des sièges métropolitains.

Dans un souci de cohérence des analyses, ces établissements sont regroupés en deux zones géographiques : les départements français d'Amérique (9) et l'océan Indien (4). L'étude a été réalisée à partir des données des établissements de crédit suivants :

### Banques commerciales DFA : 6 établissements

Banque des Antilles françaises	BDAF
Banque française commerciale Antilles-Guyane	BFCAG
Banque nationale de Paris Paribas Guyane	BNPG
Banque nationale de Paris Paribas Guadeloupe	BNPGUA
Banque nationale de Paris Paribas Martinique	BNPM
Société générale de Banque aux Antilles	SGBA

### Banques mutualistes DFA : 3 établissements

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Guadeloupe	CRCAMG
Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Martinique	CRCAMM
Caisse fédérale du Crédit mutuel Antilles-Guyane	FCMAG

### Banques commerciales océan Indien : 3 établissements

Banque française commerciale de l'océan Indien	BFCOI
Banque nationale de Paris Paribas Réunion	BNPR
Banque de la Réunion	BR

### Banques mutualistes océan Indien : 1 établissement

Caisse régionale de Crédit agricole de la Réunion	CRCAMR
---	--------



## Échantillon (suite)

Au 31 décembre 2014, l'activité des 13 banques de l'échantillon analysées représentent :

- 39,3 % de la collecte des dépôts des établissements installés localement dans les DFA et 39,9 % dans l'océan Indien ;
- 41,8 % de la distribution des crédits dans les DFA et 41,9 % dans l'océan Indien.

### Part des EC de l'échantillon dans l'ensemble des EC locaux

	DFA		Océan Indien	
	EC Locaux	EC de l'échantillon	EC Locaux	EC de l'échantillon
<b>24 établissements</b>		<b>9 EC</b>	<b>23 établissements</b>	<b>4 EC</b>
- 15 banques		- 9 banques	- 11 banques	- 4 banques
- 4 sociétés de financement			- 5 sociétés de financement	
- 4 établissements de crédit spécialisés			- 6 établissements de crédit spécialisés	
- 1 établissement à statut particulier			- 1 établissement à statut particulier	
<b>Dépôts</b>	<b>15 203</b>	<b>5 972</b>	<b>12 910</b>	<b>5 156</b>
<i>(hors épargne collectée par les CRCA pour le compte de CNCA)</i>				
Poids dans l'activité des EC locaux (en %)	100%	39,3%	100%	39,9%
Variation 2014/2013 (en millions)	362	216	468	59
Evolution 2014 /2013 (en %)	2,4%	3,8%	3,8%	1,2%
<b>Crédits bruts</b>	<b>17 670</b>	<b>7 383</b>	<b>18 889</b>	<b>7 907</b>
Poids dans l'activité des EC locaux (en %)	100%	41,8%	100%	41,9%
Variation 2014/2013 (en millions)	662	50	393	-54
Evolution 2014 /2013 (en %)	3,9%	0,7%	2,1%	-0,7%

\* hors SPM



### Composition de l'échantillon métropolitain

Afin de pouvoir comparer les performances des établissements de crédit des DCOM à ceux de la métropole, un échantillon d'établissements métropolitains de structure proche a été constitué.

Le tableau ci-dessous détaille les établissements pris en considération :

<b>CIB</b>	<b>Noms</b>	<b>CIB</b>	<b>Noms</b>
10057	BANQUE CIC SUD OUEST	13259	BANQUE KOLB
10178	BANQUE CHAIX	13369	BANQUE MARTIN MAUREL
10188	BANQUE CHALUS	13379	BANQUE MARZE
10228	BANQUE LAYDERNIER	13489	BANQUE NUGER
10268	BANQUE COURTOIS	16989	CAVABANQUE
10468	BANQUE RHONE-ALPES	17679	STE DE BANQUE ET D'EXPANSION-SBE (2EME)
10548	BANQUE DE SAVOIE	30027	BANQUE CIC NORD OUEST
10558	BANQUE TARNEAUD	30047	BANQUE CIC OUEST
10638	CREDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST	30077	STE MARSEILLAISE DE CREDIT
11449	BANQUE THEMIS	30087	BANQUE CIC EST
11989	BANQUE POUYANNE	30478	MONTE PASCHI BANQUE S.A.
12548	AXA BANQUE	40398	BANQUE INTERNAT DE COMMERCE-BRED
12939	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	40978	BANQUE PALATINE



## ANNEXE 2

### Les bilans agrégés par zone géographique

<b>DFA</b>	en millions d'euros				
<b>ACTIF</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Var. 14/13</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 859	1 664	1 957	2 044	4,5%
Opérations avec la clientèle	7 159	7 410	7 333	7 383	0,7%
- dont crédits de trésorerie	1 059	1 039	970	950	-2,0%
- dont crédits à l'équipement	2 218	2 284	2 327	2 389	2,7%
- dont crédits à l'habitat	3 161	3 335	3 390	3 440	1,5%
Opérations sur titres	207	204	242	314	29,7%
Opérations diverses	277	365	245	267	9,0%
Valeurs immobilisées	126	124	125	122	-1,7%
<b>Total ACTIF</b>	<b>9 628</b>	<b>9 767</b>	<b>9 900</b>	<b>10 130</b>	<b>2,3%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Var. 14/13</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 207	3 019	2 875	2 844	-1,1%
Opérations avec la clientèle	5 266	5 518	5 756	5 972	3,8%
- dont comptes ordinaires créditeurs	3 191	3 256	3 367	3 561	5,8%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	1 117	1 193	1 256	1 290	2,7%
- dont comptes créditeurs à terme	840	993	1 057	1 050	-0,6%
Opérations sur titres	16	16	16	16	-2,4%
Opérations diverses	267	313	257	255	-0,8%
Capitaux propres, provisions et assimilés	872	902	997	1 043	4,6%
- dont capital	290	292	232	263	13,3%
<b>Total PASSIF</b>	<b>9 627</b>	<b>9 767</b>	<b>9 900</b>	<b>10 130</b>	<b>2,3%</b>

**OCÉAN INDIEN**

en millions d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Var. 14/13</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 736	1 780	1 747	1 618	-7,4%
Opérations avec la clientèle	8113	8135	7962	7907	-0,7%
- dont crédits de trésorerie	1258	1259	1154	1088	-5,7%
- dont crédits à l'équipement	2591	2536	2430	2426	-0,2%
- dont crédits à l'habitat	3606	3685	3729	3783	1,4%
Opérations sur titres	529	561	604	609	0,9%
Opérations diverses	211	211	247	144	-41,6%
Valeurs immobilisées	85	81	75	72	-4,1%
<b>Total ACTIF</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>10 635</b>	<b>10 350</b>	<b>-2,7%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Var. 14/13</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	4 791	4 478	3 964	3 554	-10,3%
Opérations avec la clientèle	4 454	4 824	5 097	5 156	1,2%
- dont comptes ordinaires créditeurs	2 689	2 807	2 964	3 125	5,4%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	837	934	1 006	1 013	0,7%
- dont comptes créditeurs à terme	567	631	669	752	12,5%
Opérations sur titres	5	8	7	7	-4,7%
Opérations diverses	247	234	253	260	2,8%
Capitaux propres, provisions et assimilés	1 178	1 224	1 314	1 373	4,5%
- dont capital	160	160	160	160	0,0%
<b>Total PASSIF</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>10 635</b>	<b>10 350</b>	<b>-2,7%</b>



## Les comptes de résultats agrégés par zone géographique

DFA	en millions d'euros				
	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-37,693	-27,192	-18,712	-16,302	-12,9%
(+) Opérations avec la clientèle	397,850	395,374	395,437	378,622	-4,3%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	2,953	2,762	2,620	2,576	-1,7%
(+) Opérations sur titres	1,277	-0,607	0,032	0,086	166,0%
(+) Opérations de financement à long terme	7,586	1,157	1,746	5,581	219,7%
(+) Opérations de change	4,269	4,629	4,077	3,962	-2,8%
(+) Opérations de hors-bilan	6,222	4,718	1,889	2,960	56,7%
(+) Opérations de services financiers	61,852	58,975	59,821	62,484	4,5%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	8,127	8,805	7,202	9,416	30,8%
(+) Produits accessoires et divers nets	24,666	25,355	24,861	28,222	13,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,000	0,000	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,411	0,039	0,207	-0,116	-156,4%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>473,746</b>	<b>471,175</b>	<b>476,147</b>	<b>475,146</b>	<b>-0,2%</b>
(-) Frais généraux	332,341	336,746	339,078	341,384	0,7%
dont frais de personnel	194,388	197,608	195,677	197,014	0,7%
dont services extérieurs	127,765	129,030	132,266	134,002	1,3%
(-) Dotations aux amortissements	14,761	15,726	15,938	16,169	1,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,000	-0,042	-0,003	0,285	-9447,3%
(-) Quote-part des frais de siège social	1,025	1,249	1,038	1,005	-3,2%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,004	0,000	0,000	
(+) Charges refacturées	2,110	1,441	1,446	1,547	7,0%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>127,729</b>	<b>118,934</b>	<b>121,542</b>	<b>117,851</b>	<b>-3,0%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	10,587	12,150	-2,481	9,974	-502,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,000	0,163	0,000	0,185	
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,720	-0,554	13,205	-3,242	-124,6%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	32,417	39,537	35,885	36,508	1,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	14,201	11,102	10,807	11,340	4,9%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>98,207</b>	<b>78,740</b>	<b>85,740</b>	<b>85,766</b>	<b>0,0%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-0,154	-0,372	-0,017	-0,114	560,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,479	0,040	-1,671	-0,022	-98,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,419	-0,155	-0,316	4,773	-1608,5%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>98,951</b>	<b>78,563</b>	<b>84,368</b>	<b>80,858</b>	<b>-4,2%</b>
(+) Produit net exceptionnel	0,168	-0,501	-0,075	-5,118	6725,9%
(-) Dotations nettes au FRBG	7,830	9,230	13,265	11,640	-12,3%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,002	0,000	0,000	0,000	
(-) Impôt sur les bénéfices	31,161	25,582	29,991	23,027	-23,2%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>60,131</b>	<b>43,250</b>	<b>41,037</b>	<b>41,073</b>	<b>0,1%</b>


**OCÉAN INDIEN**

en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-96,628	-78,935	-68,509	-57,306	-16,4%
(+) Opérations avec la clientèle	386,586	368,446	344,143	334,042	-2,9%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,716	0,227	0,124	0,091	-26,3%
(+) Opérations sur titres	-0,821	-2,179	-3,731	0,059	-101,6%
(+) Opérations de financement à long terme	9,309	2,817	2,277	5,151	126,2%
(+) Opérations de change	2,249	2,040	1,560	1,785	14,4%
(+) Opérations de hors-bilan	14,196	20,661	24,747	25,523	3,1%
(+) Opérations de services financiers	41,479	38,882	38,098	33,851	-11,1%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	18,543	16,803	18,262	18,117	-0,8%
(+) Produits accessoires et divers nets	24,413	25,406	25,232	26,987	7,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,000	0,000	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,001	-0,235	-0,270	-4,024	1391,2%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>399,326</b>	<b>394,173</b>	<b>382,348</b>	<b>392,234</b>	<b>2,6%</b>
(-) Frais généraux	220,034	229,267	229,672	230,964	0,6%
dont frais de personnel	129,625	139,661	142,024	144,461	1,7%
dont services extérieurs	81,552	77,677	78,053	75,988	-2,6%
(-) Dotations aux amortissements	14,792	13,646	12,930	12,058	-6,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,069	0,000	-0,110	-0,216	96,9%
(-) Quote-part des frais de siège social	0,836	0,835	1,243	0,994	-20,0%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,000	0,000	0,000	
(+) Charges refacturées	2,405	1,516	2,625	0,677	-74,2%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>166,001</b>	<b>151,942</b>	<b>141,238</b>	<b>149,112</b>	<b>5,6%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	36,746	12,368	-2,152	-50,943	2267,6%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,031	0,029	-0,008	0,371	-4507,7%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	6,038	12,299	8,687	-19,415	-323,5%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	30,776	35,313	32,841	82,930	152,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	24,218	21,679	22,354	17,639	-21,1%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>116,688</b>	<b>113,612</b>	<b>124,225</b>	<b>153,808</b>	<b>23,8%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-0,422	0,000	0,111	0,231	108,2%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,528	-11,983	0,598	-3,134	-624,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	1,535	-8,102	3,117	-1,657	-153,2%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>115,259</b>	<b>109,731</b>	<b>121,816</b>	<b>152,562</b>	<b>25,2%</b>
(+) Produit net exceptionnel	0,707	0,000	0,000	-0,019	
(-) Dotations nettes au FRBG	7,700	8,000	6,500	12,000	84,6%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,926	-0,700	-0,570	-0,302	-47,1%
(-) Impôt sur les bénéfices	30,910	27,602	30,626	50,849	66,0%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>78,281</b>	<b>74,829</b>	<b>85,260</b>	<b>89,995</b>	<b>5,6%</b>



## ANNEXE 3

### Principaux événements de l'année 2014

#### Faits juridiques et réglementaires

##### Janvier

**Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement : ce texte modifie** le statut d'établissement de crédit et institue le statut de société de financement. Ainsi, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis cette date de l'un des statuts juridiques suivants : établissement de crédit, établissement de crédit spécialisé, société de financement.

**SEPA** (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) : communiqué de la commission européenne proposant de modifier le règlement européen 260/2012 relatif à la date de fin de la migration SEPA afin d'instaurer une période de transition supplémentaire de six mois reportant du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> août 2014 la date de fin de migration à SEPA (cette proposition a été adoptée par le Parlement européen début février 2014 avec effet rétroactif au 31 janvier 2014).

**Nouvelle gamme de billets en euros** : la BCE a présenté le 13 janvier un nouveau billet de la série « Europe » de 10 euros (mis en circulation le 23 septembre 2014).

##### Février

**Décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers** : ce décret vise à simplifier et accélérer la procédure de surendettement en application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. L'objectif est de maintenir les personnes surendettées dans leur logement, de faciliter l'accompagnement social des personnes surendettées qui en ont besoin et d'étendre les protections dont elles bénéficient au cours de cette procédure.

##### Mars

**Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires** : ce texte est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates. Il établit une dénomination commune des principaux frais et services bancaires que les établissements de crédit sont tenus de respecter. Ce dispositif vise à simplifier l'accès aux informations tarifaires pour le consommateur.

##### Mai

**Décret n° 2014-488 du 15 mai 2014 portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte et clarification du droit des chèques en outre-mer** : ce texte tire les conséquences du changement de statut de Mayotte tant vis-à-vis de la France que vis-à-vis de l'Union européenne, en introduisant la référence au Département de Mayotte à la suite des références aux départements d'outre-mer. Il clarifie également le rôle des instituts d'émission d'outre-mer (Institut d'émission des départements d'outre-mer et Institut d'émission d'outre-mer) dans le traitement des incidents de paiement par chèque, notamment au niveau de la collecte et de la restitution des informations sur les comptes des personnes domiciliées en outre-mer aux banquiers et aux instances judiciaires qui les sollicitent.



**Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat :** les objectifs de ce texte sont de : (i) rendre robustes les sociétés de crédit foncier (SCF) ou les sociétés de financement de l'habitat (SFH) à une faillite de leur maison-mère, en limitant leur exposition à leur maison mère et en renforçant leur ratio de liquidité ; (ii) limiter l'ampleur d'une restructuration éventuelle en obligeant à une meilleure congruence entre les maturités actif/passif ; (iii) rendre effective la possibilité d'un transfert du recouvrement des créances en obligeant les établissements à identifier et regrouper les personnels et les données nécessaires à la poursuite de l'activité de recouvrement ; (iv) garantir l'éligibilité des émissions au meilleur traitement prudentiel en réduisant à terme le recours aux titrisations.

## Juin

**Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence du 13 juin 2014, dite « loi Eckert » :** les banques devront répondre à des obligations de recensement, d'information et de transfert des avoirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Décret n° 2014-737 du 30 juin 2014 relatif à l'Observatoire de l'inclusion bancaire :** suite à l'article 56 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 qui prévoit la création d'un observatoire de l'inclusion bancaire auprès de la Banque de France, chargé de collecter auprès des établissements de crédit des informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires et à leurs pratiques en matière d'inclusion bancaire, ce texte précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Observatoire.

**Décret n° 2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident :** ce texte a pour objectif d'améliorer l'inclusion bancaire en créant une offre spécifique en faveur des personnes en situation de fragilité financière. Il définit les critères de détection par les établissements de crédit des populations dans cette situation. Le contenu minimal de l'offre spécifique s'inspire des services bancaires de base prévus à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier et de l'actuelle gamme de paiement alternatifs aux chèques en les enrichissant.

**Décret n° 2014-739 du 30 juin 2014 relatif à l'information préalable du consommateur en matière de frais bancaires :** ce texte détermine les conditions dans lesquelles les personnes physiques, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaires d'un compte bancaire, sont informées des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

## Juillet

**Décret n° 2014-816 du 17 juillet 2014 modifiant le décret n° 2000-1234 du 18 décembre 2000 modifié déterminant les aménagements des locaux desservis par les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de transport de fonds et portant diverses dispositions relatives au transport de fonds :** ce texte a pour objet d'améliorer la sécurité des transports de fonds au moment des dessertes des locaux des donneurs d'ordre (banques, commerces), en permettant l'utilisation de véhicules blindés ou semi-blindés en toutes circonstances, et de permettre un mode alternatif de protection contre les attaques à la voiture bélier au moment du rechargement des automates bancaires.

**Décret n° 2014-837 du 24 juillet 2014 relatif à l'information de l'emprunteur sur le coût du crédit et le délai de rétractation d'un contrat de crédit affecté :** ce texte détermine les conditions dans lesquelles les établissements de crédit, les sociétés de financement et les personnes physiques souscrivant un contrat de crédit affecté sont informés des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

**Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises :** ce texte allège les contraintes déclaratives et administratives des sociétés en nom collectif et des sociétés à responsabilité limitée (SARL). Elle permet également à une SARL à associé unique d'être elle-même associée unique d'une autre SARL. L'ordonnance améliore également les garanties d'information des actionnaires et donc la transparence au sein des sociétés anonymes. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la place financière française, en apportant aux investisseurs des clarifications concernant le régime juridique de certains titres financiers, notamment les actions de préférence et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.



## Août

**SEPA** : la migration vers les moyens de paiement européens SEPA (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) s'est achevée le 1<sup>er</sup> août 2014. Tous les virements et prélèvements en euros se font désormais au format SEPA, ce qui concernera plus de deux milliards d'opérations chaque mois. L'aboutissement de cette migration constitue une étape cruciale de l'intégration des paiements de détail en Europe.

**Ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 portant extension de diverses dispositions en matière bancaire et financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie** : ce texte rend applicables dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, visant essentiellement à séparer les activités spéculatives des activités utiles à l'économie, et de l'ordonnance de transposition de la directive dite « CRD 4 », issue des accords de « Bâle III », prévoyant le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité pour le secteur bancaire. Cette ordonnance étend notamment : la compétence du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) à ces territoires, avec une adaptation pour permettre que l'expertise de l'Institut d'émission d'outre-mer puisse être sollicitée par le HCSF; les dispositions de la loi visant à plafonner les commissions d'intervention prélevées en cas d'incident sur les comptes bancaires, afin de protéger les publics les plus fragiles ; les dispositions qui instaurent une sécurisation des emprunts souscrits par les communes et les organismes spécialisés dans la gestion de l'habitat social, notamment en introduisant des articles spécifiques dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et dans le code général des collectivités territoriales pour la Polynésie française.

**Publication le 28 août 2014 de la directive 2014/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement** : ce texte vise à une meilleure transparence des frais liés aux comptes de paiement, à ceux liés au changement de compte bancaire ainsi qu'à ceux permettant l'accès à un compte de paiement.

Le **règlement de la BCE 2014/28 du 3 juillet 2014 sur les exigences de surveillance applicables aux systèmes de paiement d'importance systémique (SPIS)** est entré en vigueur le 12 août 2014.

**Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal (TIL)** : deux TIL seront désormais calculés : l'un applicable de manière spécifique aux créances dues aux particuliers, qui présentent des coûts de refinancement en moyenne plus élevés que les autres catégories d'emprunteurs, le second applicable à l'ensemble des autres cas.

## Septembre

**Arrêté du 30 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du Code des assurances et à l'article L. 546-1 du Code monétaire et financier** : ce texte modifie le registre unique des intermédiaires.

**Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014 concernant la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels** : ce texte est relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels. Il énumère les principales stipulations que cette convention doit comporter et retient cinq catégories d'informations : (i) informations relatives au prestataire de services de paiement ; (ii) informations relatives au compte de paiement ; (iii) informations relatives à la communication entre le prestataire et son client ; (iv) conditions tarifaires ; (v) dispositions générales relatives à la convention de compte (durée, voies de recours et dispositifs de médiation le cas échéant).

## Octobre

**Décret n° 2014-1310 du 31 octobre 2014 relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière** : pris en application de l'article 30 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, ce texte fixe les conditions d'application de l'article L. 631-2-1 du code monétaire et financier relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Six points d'organisation du HCSF sont abordés : (1) l'inscription des propositions du Gouverneur de la Banque de France à l'ordre du jour ; (2) l'articulation avec les règlements européens, qui prévoient, en amont des décisions du HCSF, un processus de notification et de consultation avec les institutions européennes ; (3) la publication des décisions du HCSF au Journal officiel de la République française ; (4) le suivi et le contrôle des décisions du HCSF ; (5) la règle de quorum et les règles de vote, à la majorité simple des membres présents ; (6) l'organisation du secrétariat général, assuré par la direction générale du Trésor, conjointement avec la Banque de France, et l'adoption d'un règlement intérieur.



**Décret n° 2014-1190 du 15 octobre 2014 relatif aux modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance en matière de crédit à la consommation et de crédit immobilier :** pris en application des dispositions de l'article 60 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui créent une nouvelle modalité de présentation du coût de l'assurance, aux côtés du coût en euros et par mois et du coût total sur la durée du prêt, ce texte précise les modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance (TAEA). Le TAEA se calcule en soustrayant au taux effectif global du crédit incluant toute assurance proposée le taux effectif global du crédit sans aucune assurance. Afin de s'assurer de la parfaite information du consommateur, le décret précise que le TAEA est accompagné de la mention des garanties (décès, incapacité, invalidité, perte d'emploi...) dont il intègre le coût.

## Novembre

**Ordonnance n° 2014-1332 du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit :** ce texte adapte les dispositions du droit national pour permettre la mise en œuvre du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique, qui prévoit la compétence de la BCE pour la supervision directe des groupes bancaires les plus importants, et sa responsabilité générale en matière de qualité de la supervision dans l'ensemble des Etats participants. Le mécanisme de surveillance unique repose sur une coordination étroite entre la BCE et les autorités de supervision nationales. L'ordonnance désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) comme l'autorité nationale compétente pour la France. A ce titre, l'ACPR coopérera avec la BCE au sein d'équipes de supervision conjointe, et participera à l'élaboration des décisions du Conseil de surveillance de la BCE.

**Décret n° 2014-1357 du 13 novembre 2014 concernant les organismes d'assurance et de financement et visant à contrôler de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants par l'ACPR :** ce décret « détermine les délais dans lesquels les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de société de financement notifient la nomination ou le renouvellement de leurs dirigeants à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ».

**Décret n° 2014-1366 du 14 novembre 2014 sur les organismes de titrisation :** ce texte définit les caractéristiques des fonds d'investissements alternatifs.

## Décembre

**Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives :** ce texte constitue la deuxième étape du « choc de simplification », après l'adoption de la loi du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises. Elle a notamment pour objet de mettre en œuvre quelques-unes des 50 mesures de simplification pour les entreprises proposées par le Conseil de la simplification pour les entreprises.

**Dissolution de la Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI) suite à la fusion-absorption par la Société martiniquaise de financement (SOMAFI) en date du 31 décembre 2014.**



## ANNEXE 4

### Répartition des principaux établissements de crédit

#### 8 GRANDS RESEAUX BANCAIRES

#### Le groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE)

#### Le réseau BRED Banque populaire

*Les banques mutualistes  
et coopératives*

**BRED-BP**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion  
Mayotte  
Saint-Barthélemy  
Saint-Martin

**CRCMMOM**  
Guadeloupe  
Martinique  
La Réunion

**CASDEN Banque  
populaire**  
La Réunion  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane

*Les établissements de crédit  
spécialisés (1)*

**BRED COFILEASE**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion

**SOFIAG**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane

**SOFIDER-OI**  
La Réunion

#### Le réseau BPCE IOM

*Les banques*

**BDAF**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Saint-Barthélemy  
Saint-Martin

**BDSPM**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**BR**  
La Réunion  
Mayotte

#### Le réseau Caisse d'Épargne

*Les banques mutualistes  
et coopératives*

**CEPAC**  
La Réunion  
Guadeloupe  
Martinique

**CEIDF**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

#### Le réseau Natixis

*Les sociétés de financement  
(1)*

**OCEOR LEASE**  
La Réunion  
Mayotte

*Les établissements de crédit  
spécialisés (1)*

**NATIXIS FACTOR**  
Guadeloupe  
Martinique  
La Réunion

#### Le réseau Crédit agricole

*Les banques*

**BFCAG (réseau LCL)**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Saint-Barthélemy  
Saint-Martin

*Les banques mutualistes  
et coopératives*

**CRCAMMG**  
Martinique  
Guyane

**CRCAMR**  
La Réunion  
Mayotte

**CRCAMG**  
Guadeloupe  
Saint-Barthélemy

#### Le réseau Crédit mutuel

*Les banques mutualistes  
et coopératives*

**FCMAG**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Saint-Martin



## Intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer



**Le réseau Société générale**

**Le réseau BNP Paribas**

*Les banques*

**SGBA**  
Guadeloupe  
Martinique

**BFCOI**  
La Réunion  
Mayotte

*Les sociétés de financement (1)*

**CFB**  
La Réunion

*Les établissements de crédit spécialisés (1)*

**CGA**  
La Réunion

*Les banques*

**BNP Paribas Guadeloupe**  
Guadeloupe  
Saint-Barthélemy  
Saint-Martin

**BNP Paribas Martinique**  
Martinique

**BNP Paribas Guyane**  
Guyane

**BNP Paribas Réunion**  
La Réunion

*Les sociétés de financement (1)*

**CETELEM**  
**CMAG**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane

**CMOI**  
La Réunion

**CAFINEO**  
Guadeloupe  
Martinique  
La Réunion

*Les établissements de crédit spécialisés (1)*

**BNP Paribas Factor**  
La Réunion

*Les banques*

**DEXIA**  
La Réunion

**BpiFrance Financement**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion  
Mayotte

*Les sociétés de financement (1)*

**GENERAL ELECTRIC MONEY**  
**SOMAFI-SOGUAFI**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane

**SOREFI**  
La Réunion

**RR INVESTISSEMENT**  
**SAGEFI**  
Guadeloupe  
Martinique

**CISPM**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Les établissements de crédit spécialisés (1)*

**AFD**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Les établissements à statut particulier (2)*

**CDC**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion

*Les banques*

**LA BANQUE POSTALE**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
La Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon  
Saint-Barthélemy  
Saint-Martin

### En 2014

**39 établissements disposent d'une implantation locale dans les DCOM**

- dont
- 13 banques
- 9 banques mutualistes et coopératives
- 9 sociétés de financement
- 7 établissements de crédit spécialisés
- 1 établissement à statut particulier

(1) En vertu de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, les établissements de crédit agréés en qualité de société financière ou d'institution financière spécialisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont, à compter de cette date, réputés agréés en qualité d'établissement de crédit spécialisé (les catégories de société financière ou d'institution financière spécialisée disparaissant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014). Toutefois, ces établissements pouvaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement dans le cadre d'une procédure simplifiée.

(2) Conformément à l'article L. 518-2 du Code monétaire et financier.



## GLOSSAIRE

Coefficient net d'exploitation :	(frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB
Commissions nettes :	Commissions perçues – commissions versées
Coût du risque :	Dotations aux provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) + reprises sur provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses
Divers net :	Plus ou moins values nettes sur titres + dividendes sur titres de participations + gains ou pertes sur opérations de change + gains ou pertes sur opérations de hors-bilan + autres produits nets d'exploitation bancaires + produits nets accessoires – dotations nettes aux provisions sur activité de portefeuille – dotations nettes aux provisions sur titres de placement
Intérêts nets :	Intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)
PNB :	Intérêts nets + commissions nettes + divers nets
Rendement moyen :	Produits générés par un encours / Encours moyen
Résultat brut d'exploitation :	PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations





## Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2014

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).

---

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : H. GONSARD  
Rédaction : Division Observatoire des entreprises et des établissements de crédit  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris  
Achevé d'imprimer : décembre 2015 – Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 1779-2215



